



TRAITEMENT DES FRANGES, EN PARTICULIER AVEC LE BÂTI, DANS LE CADRE DU PROJET DE REMANIEMENT PARCELLAIRE DU VIGNOBLE DE LA COMMUNE DE SAVIÈSE

DIAGNOSTIC - 20 décembre 2023

Groupement :

HEPIA - Filière architecture du paysage

Laurence Crémel - *professeure architecte paysagiste HES*
Maëlle Proust - *collaboratrice scientifique HES*
Enzo Dal Mas - *assistant d'enseignement HES*

&

AZUR Roux & Rudaz sàrl

Frédéric Roux - *géographe UNIFR*
Sylvie Rudaz - *architecte EPFL SIA*

Chandolin, route de la Chervignine, entre tissu bâti et tissu viticole

SOMMAIRE

Introduction.....	5
1. Approche de la frange et de la lisière.....	6
1.1 Qu'est-ce qu'une frange ?	
1.2 Qu'est-ce qu'une lisière ?	
1.3 Approche multiscalaire	
1.4 La frange à Savièse	
1.5 Prestations paysagères et qualités du paysage	
1.6 Atelier participatif : viticulteurs/agriculteurs, pouvoirs publics et habitants	
1.7 Prestations paysagères et qualités du paysage : en fonction des acteurs	
2. Quid de la frange à Savièse ?.....	15
2.1 Des enjeux climatiques	
2.2 Tour d'horizon des différentes franges	
2.3 Les différentes typologies paysagères des franges de Savièse	
3. Approche cartographique de la frange basse de Savièse : un levier paysager.....	29
3.1 Les motifs paysagers de la frange basse (sous Savièse)	
3.2 Approche cartographique	
4. Image directrice pour Savièse.....	34
5. Échelle de la parcelle.....	36
5.1 Où agir ?	
5.2 Autres secteurs possibles d'intervention sur la frange	
Conclusion.....	39
Bibliographie.....	40

INTRODUCTION

La Conception Paysage cantonale (CPc), validée par le Conseil d'Etat le 12 octobre 2022, a permis de définir une typologie des paysages valaisans et une vision commune pour la valorisation, la protection et la gestion de l'évolution du paysage. Chaque type de paysage se caractérise par des qualités propres, mais également par des champs de tension. La CPc a identifié les objectifs spécifiques pour chaque paysage et les mesures à mettre en place.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CPc, le Service du développement territorial (SDT) et le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFCN), en collaboration étroite avec le Service cantonal de l'agriculture (SCA), ont mis en place un premier projet-modèle paysage (PMP) visant à proposer un exemple concret de l'évolution qualitative du paysage.

Selon l'objectif 5B du paysage agricole (CPc), l'exemplarité doit être mise en œuvre en déclenchant «les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage». L'élaboration d'outils d'aide sur la base des enseignements des PMP vise à soutenir les acteurs du paysage pour la réalisation de projets de valorisation et de promotion de la qualité du paysage.

En se référant au périmètre et aux connaissances jusqu'alors acquises dans le cadre du remaniement parcellaire du vignoble de la commune de Savièse, ce premier projet-modèle paysage a pour objectif de formuler et d'illustrer des propositions concrètes pour le traitement des franges du paysage des coteaux viticoles avec le bâti et répondre ainsi à l'objectif 3 Évolution de la CPc : «Soigner les franges entre les différents grands paysages».

Dans ce contexte, le SDT a mandaté la Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture du paysage (HEPIA) filière architecture du paysage et le bureau AZUR Roux & Rudaz sàrl, urbanistes.

1. Approche de la frange et de la lisière

1.1 Qu'est-ce qu'une frange ?

Sens premier : la **bande** constituant le **bord d'un drap**, un terme de couture.

Conception Paysage cantonale du Valais (CPc)

«La «frange» est un **lieu de contact et de transition** entre **les paysages** qui sont en **perpétuelle évolution**. Certains paysages avancent, d'autres reculent.»

Parc Naturel Régional du Chasseral

«La frange urbaine correspond à l'**espace qui caractérise la transition** entre les zones d'habitation ou zones artisanales et la zone agricole.»

Le traitement qualitatif d'une frange doit répondre à **3 enjeux**:

Paysager, en créant une **limite harmonieuse** entre l'espace urbanisé et l'espace agricole/naturel ;

Écologique, par l'instauration de **nouvelles liaisons** biologiques favorisant le **développement** et la **circulation** de la faune et la flore ;

Social, en **développant et/ou en prolongeant l'espace public** par des cheminements pour les modes doux.

L'évolution sémantique de la frange à la lisière reflète les changements subtils mais significatifs dans la définition de cet espace, créant ainsi une dynamique complexe et riche qui illustre la transition entre deux milieux.

- **front urbain** : **ligne de contact** ;
- **frange** : donne une **épaisseur** à cette ligne ;
- **lisière urbaine** : identifié comme un **espace spécifique**.



1.2 Qu'est-ce qu'une lisière ?

Lisière et paysage urbain - LIPU Genève

«La lisière urbaine est un **lieu à part entière**, composé de milieux divers sous l'influence des **espaces urbanisés, agricoles et naturels** qui s'y rencontrent. Les lisières urbaines sont en **liaison** sous forme de **trames et de connexions biologiques** à l'échelle du **territoire** et de l'agglomération et sont nécessaires à la vie végétale, animale et humaine.»

Lisière - École Nationale Supérieure Lyon

«Une lisière est un **écotone** (...). Les lisières offrent des **types d'habitats écologiques spécifiques**, permettant à certaines espèces l'accès aux ressources complémentaires des deux types de milieux. Les lisières maximisent aussi les **relations interspécifiques** (entre espèces), (...).»

Bertrand Folléa, paysagiste DPLG, agence Folléa-Gautier

«La lisière urbaine est l'**espace d'interface entre ville et nature** en charge de **gérer la relation entre les deux**. Elle constitue la **transition** entre l'espace urbanisé ou à urbaniser et l'espace agricole ou naturel. Elle **concrétise la limite d'urbanisation** par son **épaisseur**.»

« La paysage urbain de demain passe par la **reconnaissance du vide** au sein de l'agglomération et non plus autour, pour sa capacité à **organiser, qualifier, rendre visible, orienter le construit**. »

Michel Hoessler, paysagiste DPLG, agence TER

«**Entre-deux**, facteur de tension et porteur de sens.»

La lisière - Programme interreg A

«Lisière, **espace dynamique** porteur de qualité, avec des typologies particulières. La lisière est un **impensé urbain**, il y a un **enjeu de la rendre visible**. C'est un **lieu en soi** qui se trouve à la **croisée des lieux habités et des milieux naturels et agricoles**. Espace qui favorise des connexions, permettant de **relier en douceur** plusieurs **entités spatiales**, facilitant la circulation de la faune et des hommes.»



1.3 Approche multiscalaire Spatiale

Échelle du territoire :

La charpente paysagère révèle **des composantes géographiques du territoire** : éléments de composition géographique, des continuités au fil des cours d'eau, ou de la pente abrupte, et à l'occupation des sols construits / non-construits / des couloirs écologiques.

Une «lisière urbaine participe à l'organisation du territoire. Elle **méritise la limite** d'urbanisation, forme un tampon, une interface ou un glacis entre un espace agricole ou naturel et un espace construit.»

La lisière s'appuie et poursuit les corridors écologiques, les maillages paysagers, les couloirs écologiques, etc.

Échelle de l'agglomération :

La lisière front : **méandre de linéaires de nature** plus ou moins fine qui irrigue le territoire et se rejoignent en **point noduleux**. Elles participent à l'infrastructure écologique urbaine. Ceinture plus ou moins continue, poreuse.

La lisière trame : **réseaux de méandres** de lisières urbaines. Elle crée un **maillage d'espaces libres en creux** --> maillage de lieux, continuité de fraîcheur, d'ombrage, etc.

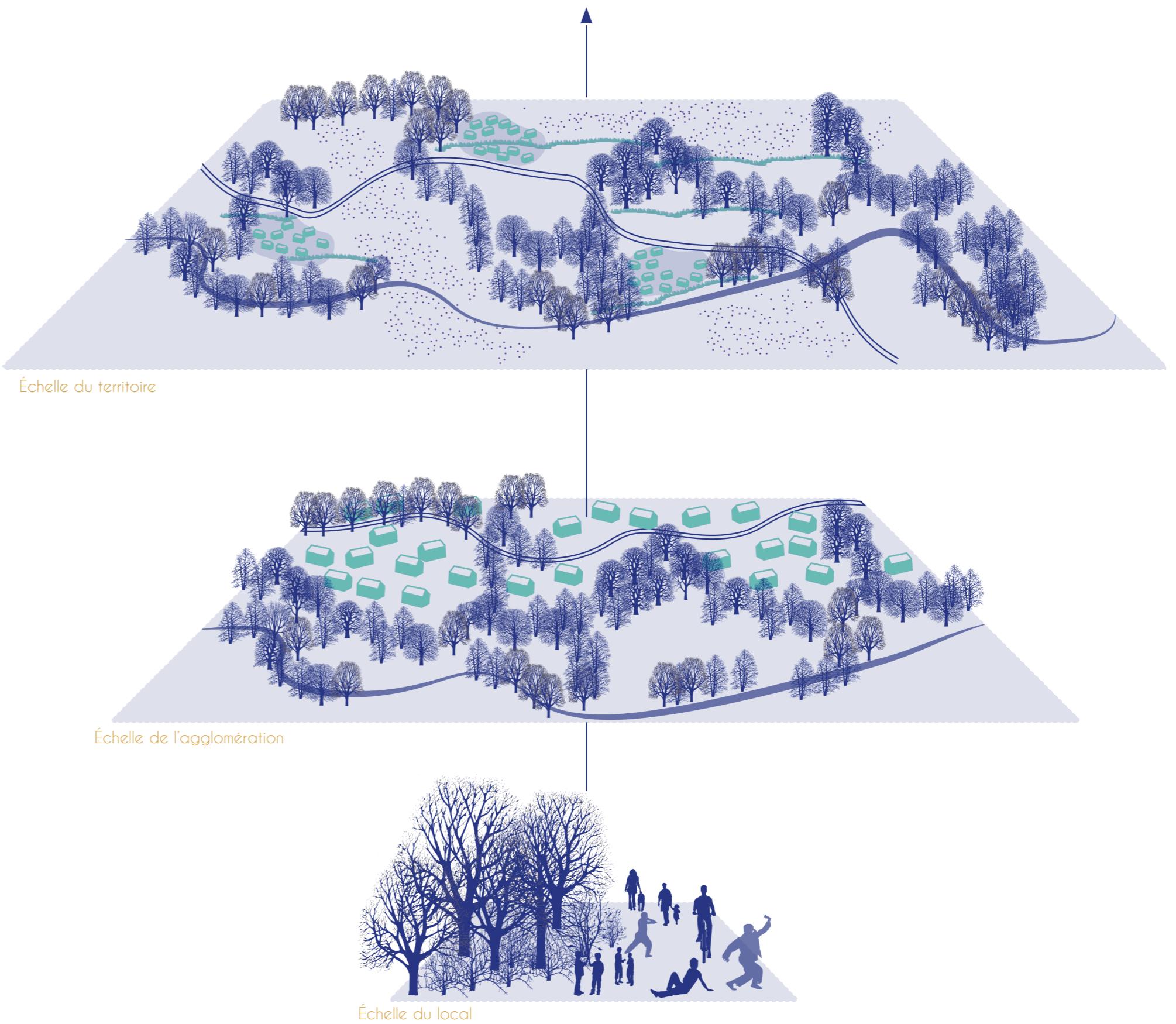
Échelle du local :

Des **lieux-lisières** : caractérisés comme des espaces intermédiaires, à l'**interface de l'intime et du commun**. Ce sont des espaces qui favorisent les pratiques spontanées et les bricolages vernaculaires.

Symboles d'alliance entre la ville et la nature.

Lieux de **sociabilité diffuse**. Lieux qui favorisent une inscription de chacun dans la temporalité du vivant.

Lieux de ressources urbaines et naturelles, sociales et sensibles.



1.3 Approche multiscalaire Temporelle

3 Grandes catégories (selon l'étude ADEUS)

Les lisières pérennes, les lisières qui bougent (car soumise à l'urbanisation), et **les lisières en puissance** (mais dont l'avenir est incertain.)

- **Les lisières pérennes** dans le temps. → inscription dans le paysage à court terme effectif, en acte.
Au contact des espaces naturels protégés.
Ce sont des lisières stabilisées et pérennes. Il est possible d'envisager des aménagements durables sur ces espaces, tant sur le bâti que sur les espaces ouverts.
- **Les lisières qui bougent** (mouvantes) → inscription potentielle dans le paysage à moyen terme.
Au contact des zones d'urbanisation future.
Projet d'urbanisation → donc la limite est repoussée.
Elles doivent être traitées comme un projet en soi.
Enrichissement pour les futurs quartiers.
- **Les lisières en puissance** → inscription dans le paysage à long terme mais dont l'avenir est incertain.
En contact avec les zones agricoles. Leur devenir dépend du projet agricole et de la capacité collective à sanctuariser ces espaces agraires.



Deux typologies de lisière pour Savièse :

Les exigences auxquelles les lisières avec le bâti et le vignoble doivent répondre soulèvent des interrogations sur la délimitation et la fonction de l'interface, qui doivent être ajustées en fonction du contexte.

Deux typologies en ressortent et ont été analysées :

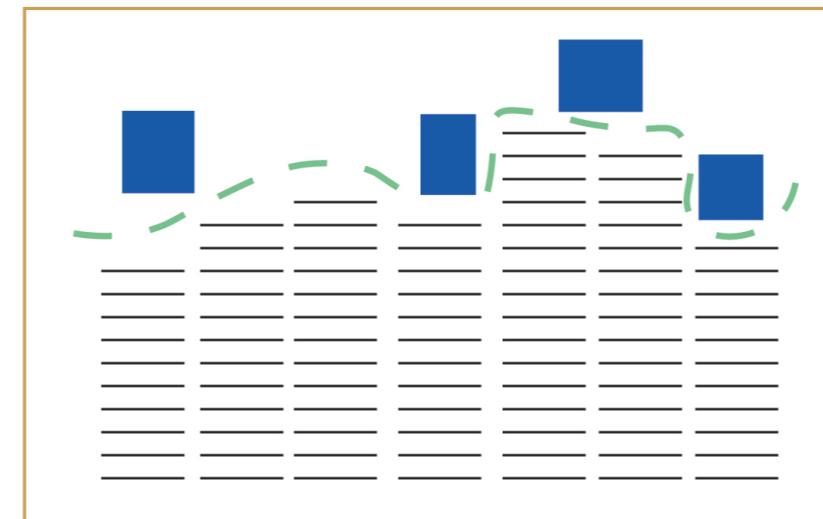
La lisière à court terme > pérenne dans le temps

Cette lisière s'appuie sur la limite du périmètre d'urbanisation de Savièse qui se caractérise par les limites de parcelles privées des secteurs urbanisés ou à urbaniser et les limites de parcelles viticoles (qui devraient faire suite au remaniement parcellaire).

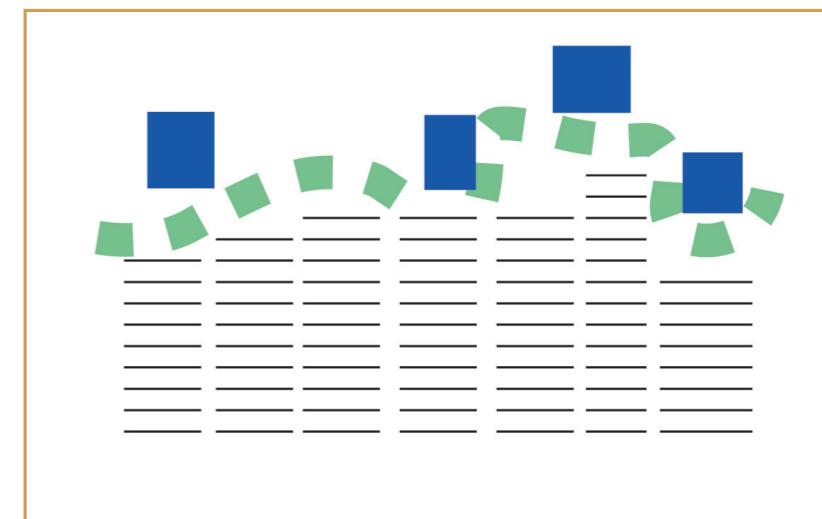
La lisière à moyen terme > mouvante dans le temps

Cette lisière s'appuie sur le périmètre d'urbanisation futur de Savièse. On la retrouve principalement en lisière franche (St Germain-stade, etc.) et en lisière diffuse (à Crettaz, Cretta-di-Railles, Roumaz, etc.).

Lisière à court terme, pérenne dans le temps. Par exemple, dans le cas d'une lisière franche, celle-ci ne bouge pas mais gagne en épaisseur.

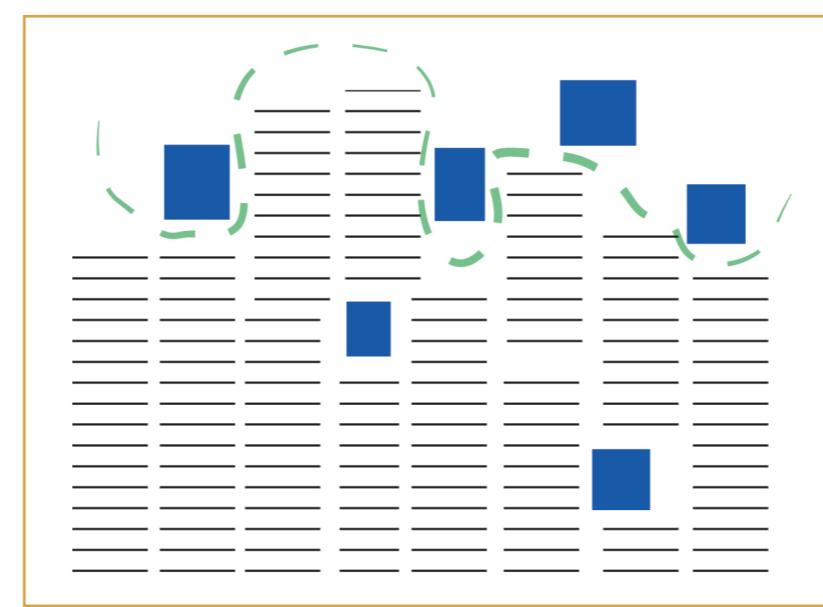


N-O

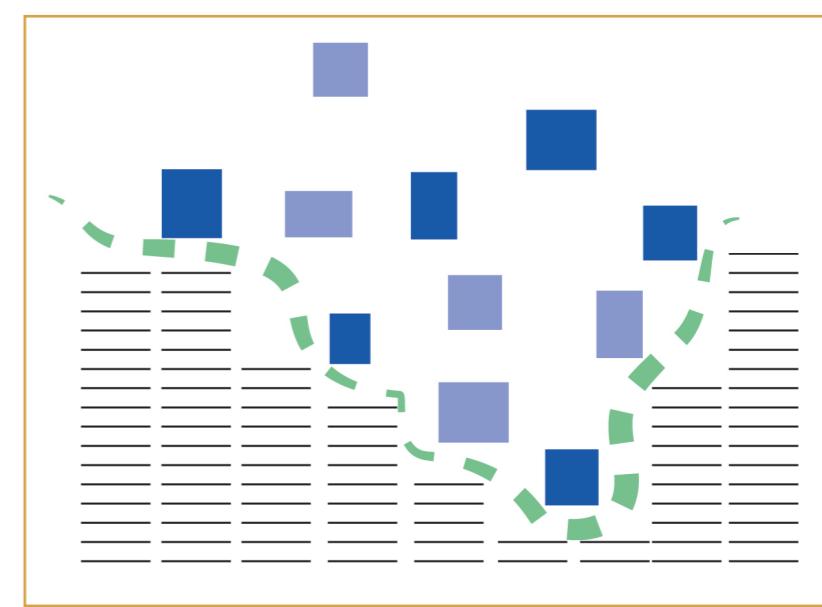


N + x

Lisière à moyen terme, mouvante dans le temps. Par exemple, dans le cas d'une lisière diffuse, celle-ci se déplace, devenant un espace d'opportunité à inclure dans les projets et auquel donner une véritable qualité paysagère.



N-O



N + x

Habitations existantes

Habitations futures

Vignes

Espace de lisière

1.4 La frange à Savièse

Ce que l'on doit retenir :

La frange, dans son essence, **marque la transition entre deux univers paysagers distincts**. Cette zone ne se restreint pas nécessairement à une structure végétale arborée ou arbustive, mais peut revêtir la forme d'une bande enherbée ou d'une prairie fleurie, **créant ainsi un espace harmonieux propice à la mobilité des vivants**.

Lorsque la frange prend de l'épaisseur et s'enrichit, elle puise dans les paysages avoisinants, **s'appropriant les motifs et les structures écologiques** qui l'entourent pour **donner naissance à une «lisière»**. Une lisière se distingue par ses **qualités écologiques** diverses, allant au-delà de la simple plantation végétale conventionnelle, suggérant ainsi **une mosaïque d'habitats et de caractéristiques naturelles**. L'objectif sous-jacent est **d'accroître la qualité sociale et écologique de la lisière**, créant des conditions favorables à la biodiversité et au bien-être humain.

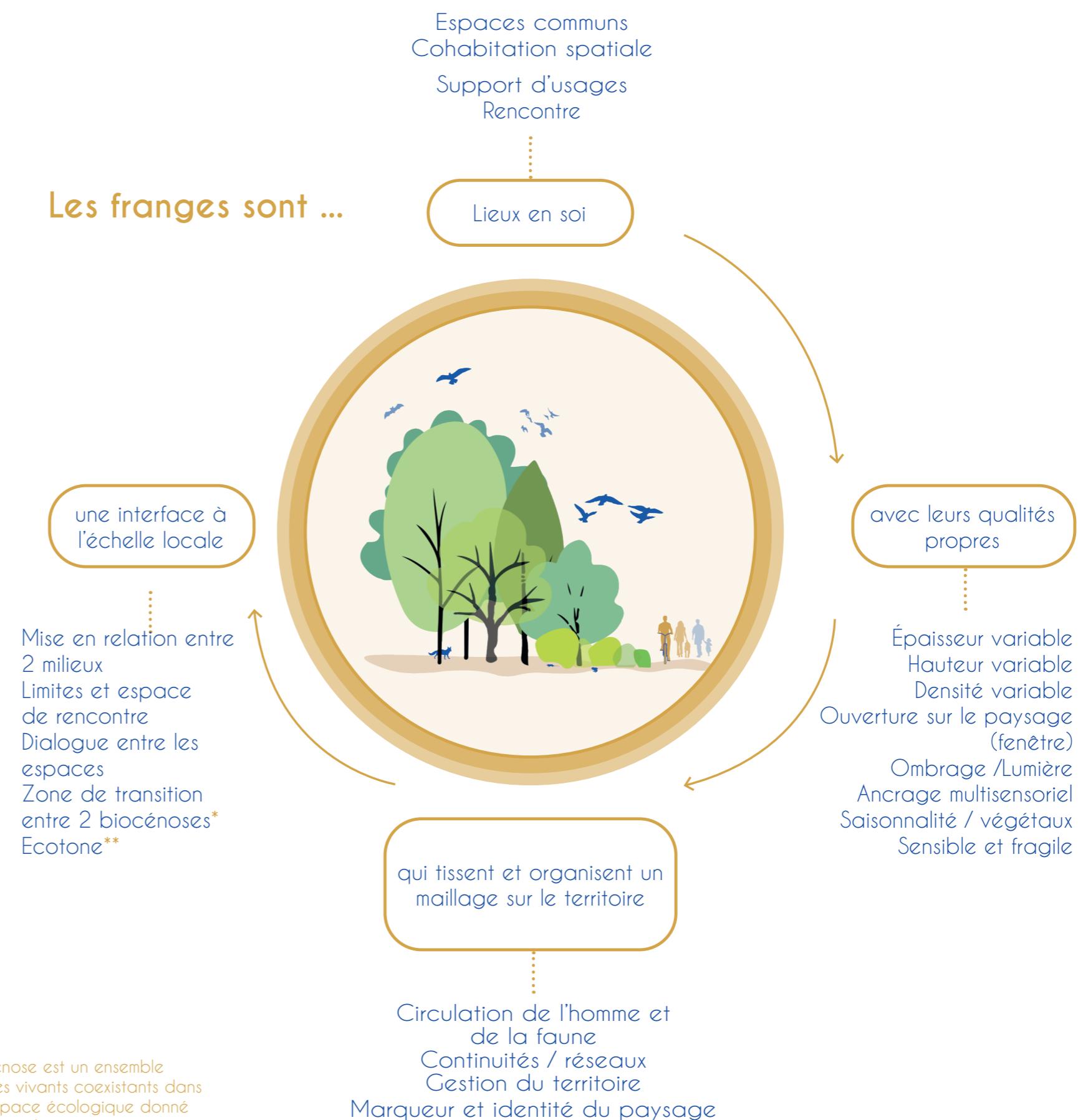
En tant que concept, la frange transcende la simple délimitation physique. Elle opère comme une **mise en relation dynamique des éléments du paysage, des acteurs et des propriétaires impliqués**. L'élaboration d'outils pour mettre en place ces franges nécessite une approche stratégique et collaborative, visant à une **intégration harmonieuse des motifs caractéristiques du paysage de Savièse** tout en répondant aux besoins des parties prenantes impliquées dans le processus d'aménagement. En interagissant et se connectant avec les éléments environnants, la frange devient un **espace essentiel**. Un lieu de dialogue entre deux milieux, tissé de lisières, nécessitant une gestion attentive pour garantir son rôle bénéfique dans le contexte plus vaste du paysage viticole et paysage bâti.

Frange :
espace entre deux paysages (urbain et viticole) selon la CPc

Lisière :
espace entre deux milieux (passage d'une structure végétale à une autre)

La frange est composée de lisières.

Les franges sont ...



* Biocénose est un ensemble d'êtres vivants coexistants dans un espace écologique donné ainsi que leurs organisations et interactions.

** Un écotone est une transition entre deux écosystèmes, comme la lisière d'une forêt.

1.5 Prestations paysagères et qualités du paysage : les notions définies par la CPc

Prestations paysagères :

«Fonction du paysage qui apporte un **avantage direct aux individus et à la société en matière économique, sociale ou écologique**. Il s'agit de contributions **matérielles** telles que la création de valeur ajoutée due à l'attrait du site et la production de denrées alimentaires ainsi que d'**effets régulateurs** comme la pollinisation et la purification de l'eau. En outre, les paysages génèrent des prestations **non matérielles** contribuant ainsi à **l'identité territoriale**. Elles offrent un plaisir esthétique et favorisent la détente, l'activité physique et la santé. Les paysages ne peuvent fournir leurs multiples prestations à la société et à l'économie que s'ils sont de grande qualité. Seule une biodiversité durablement fonctionnelle et la capacité de régénération des ressources naturelles permettent d'assurer une telle qualité.»
(cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

Qualité du paysage :

«La qualité du paysage est l'**expression de la richesse** des éléments qui confèrent son identité à un paysage et de la capacité de celui-ci à répondre aux exigences multiples de la population et de l'environnement.»
(cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

Les prestations paysagères de la frange

Prestations d'habitat	Habitat, refuge, déplacement, nourriture et reproduction pour la faune et la flore.
Prestations foncières	Support pour l'implantation de bâtiments et d'infrastructures. Déplacement doux horizontaux.
Prestations de production	Denrées alimentaires Matières premières : bois, biomasse, etc.
Prestations culturelles	Cadre de vie. Atmosphères ambiances. Héritage naturel et anthropique (petit patrimoine construit et naturel). Sentiment d'appartenance. Détente, santé, lieu de socialisation et d'expérimentation.
Prestations de régulation	Régénération des ressources. SOL : Fertilité des sols, stabilisation, etc. EAU : Lutte contre l'érosion et les crues, rétention de l'eau, etc. AIR : Captation de la pollution aérienne, etc. DYNAMIQUES NATURELLES : Pollinisation et fertilisation, contrôle naturel des maladies grâce à la présence d'auxiliaire de culture, etc. Risques (crues, avalanches, etc.) Mise en réseaux: renforce les continuités écologiques.



1.6 Atelier participatif : viticulteurs/agriculteurs, pouvoirs publics et habitants

Un atelier participatif a été réalisé avec les acteurs concernés par la mise en place des franges. Le but était d'identifier les attentes des trois groupes d'intérêt suivants:

- agriculteurs / viticulteurs
- services publics (canton, commune)
- habitants

Initialement, la situation existante, sans frange aménagée, a été jugée plutôt satisfaisante par la majorité des acteurs. Les échanges lors de l'atelier ont toutefois permis toutefois de prendre conscience de l'importance de l'aménagement des franges et des prestations paysagères qui en découlent.

Les principaux avantages perçus étaient d'ordre protecteurs, la frange permettant de créer une distance entre zone à bâti et zone agricole/viticole, apte à minimiser les conflits d'usage.

Les craintes principales identifiées concernaient la perte de surface exploitable et les coûts d'aménagement et d'entretien des franges.

Le besoin de créer une frange n'est pas ressenti spontanément.

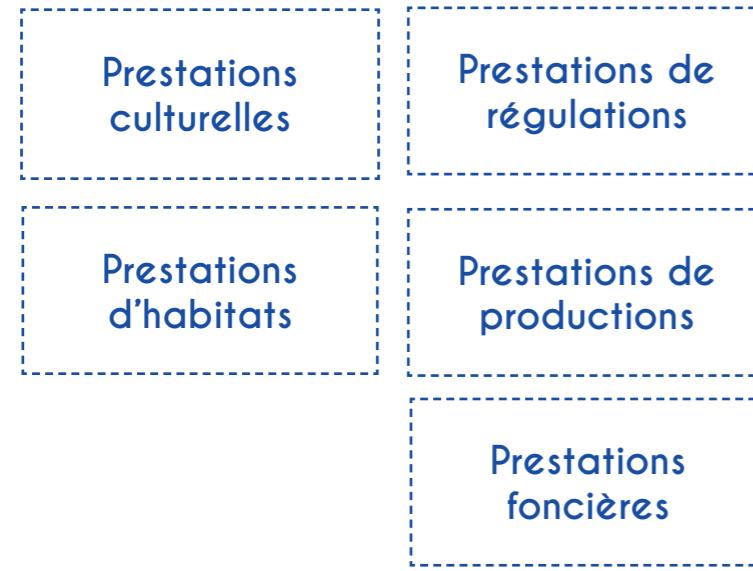
Il est donc important de démontrer la valeur d'une frange par l'exemplarité en aménageant concrètement un site-pilote caractéristique.

Les pages suivantes présentent les points importants identifiés lors de l'atelier participatif, concernant d'une part les prestations paysagères identifiées par la CPC et relevées par les participants et d'autre part, les modalités à prendre en considération lors de l'aménagement de franges (p.13,14 et 15).



1.7 Prestations paysagères et qualités du paysage : en fonction des acteurs

a. Pour le domaine viticole/agricole (espace privé)



Atelier participatif :
du point de vue des viticulteurs/agriculteurs

b. Prestations paysagères de l'aménagement de la frange

Plusieurs prestations paysagères, fournies par la présence de frange aménagée, ont été identifiées lors de l'atelier participatif du point de vue des viticulteurs/agriculteurs.

Elles sont synthétisées dans l'illustration.

Les prestations paysagères les plus importantes sont :

- La minimisation des conflits avec les riverains lors des traitements phytosanitaires
- La minimisation du risque de retrouver des déchets ou déjections animales dans les cultures

c. Points à prendre en compte dans l'aménagement de la frange

Plusieurs modalités à prendre en compte lors de l'aménagement des franges ont été émises lors de l'atelier participatif, qui représentaient le point de vue des viticulteurs/agriculteurs.

Elles sont synthétisées dans l'illustration.

- Tous les points ont été jugés de même importance.

Amélioration du cadre de vie

Atténue le bruit de l'exploitation

Minimise les **conflits avec les riverains** lors des traitements phytosanitaires

Fournit de l'ombrage pour les travailleurs

Prestations culturelles

Prestations de régulations

Regroupe les surfaces de promotion de la biodiversité

Prestations d'habitats

Prestations de productions

Prestations foncières

Qualité des sols

Lutte biologique contre les nuisibles

Pollinisation

Améliorer l'**infiltration de l'eau** sans favoriser la concurrence avec la vigne

Maintien de la **fertilité du sol**

Micro-climat

Mise à distance de la **dispersion des produits phytosanitaires**

Minimise le **risque de déchets** dans les cultures

- Minimiser les conflits avec la faune
- Maîtriser le développement des nuisibles et ravageurs

Bois - biomasse

Petits fruits - Fruits à coque

- Veiller à la **facilité d'entretien**

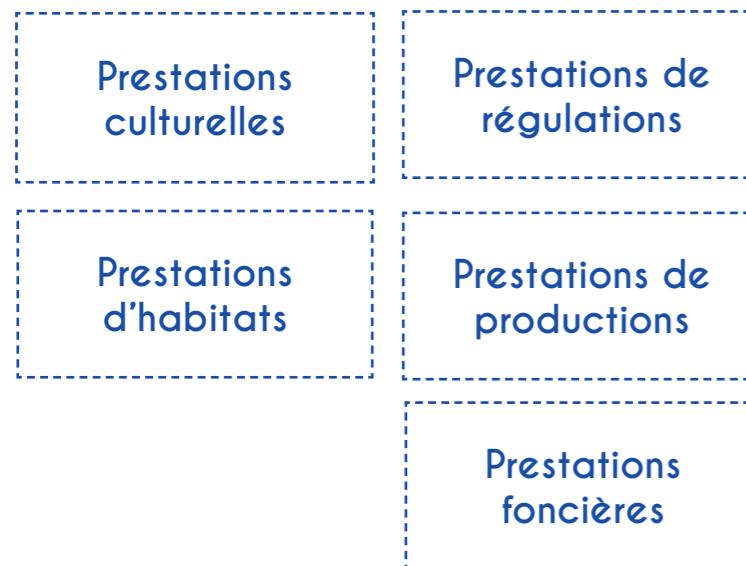
- Éviter la **concurrence** avec les vignes (eau, azote, etc.)

- Préserver l'**accessibilité** pour l'exploitation agricole
- **Maintenir au maximum la surface exploitabile**

Espace de retourement pour faciliter la mécanisation

1.7 Prestations paysagères et qualités du paysage : en fonction des acteurs

a. Pour les habitants (espace privé)



b. Prestations paysagères de l'aménagement de la frange

Plusieurs prestations paysagères, fournies par la présence de frange aménagée, ont été identifiées lors de l'atelier participatif du point de vue des habitants.

Elles sont synthétisées dans l'illustration.

Les prestations paysagères les plus importantes sont :

- La minimisation des conflits avec les viticulteurs/agriculteurs lors des traitements phytosanitaires
- La protection contre les nuisances sonores

c. Points à prendre en compte dans l'aménagement de la frange

Plusieurs modalités à prendre en compte lors de l'aménagement des franges ont été émises lors de l'atelier participatif, qui représentaient le point de vue des habitants.

Elles sont synthétisées dans l'illustration.

Le point le plus important, pour les habitants était de

- Maintenir la vue sur le paysage.

Cadrage des vues et mise en scène sur le paysage
Diversité des ambiances
Diversité saisonnière
Sentiment d'appartenance
Améliore la qualité de vie

- Préserver les vues sur le paysage

Prestations culturelles

Support pour la faune et la flore

- Chants des oiseaux

Prestations d'habitats

Fournit de l'ombrage et lutte contre les îlots de chaleur
Atténue le bruit de l'exploitation
Protège contre le vent

Minimise les conflits avec les viticulteurs lors des traitements phytosanitaires

Bois - Biomasse

Petits fruits - fruits à coque pour la faune et la cueillette

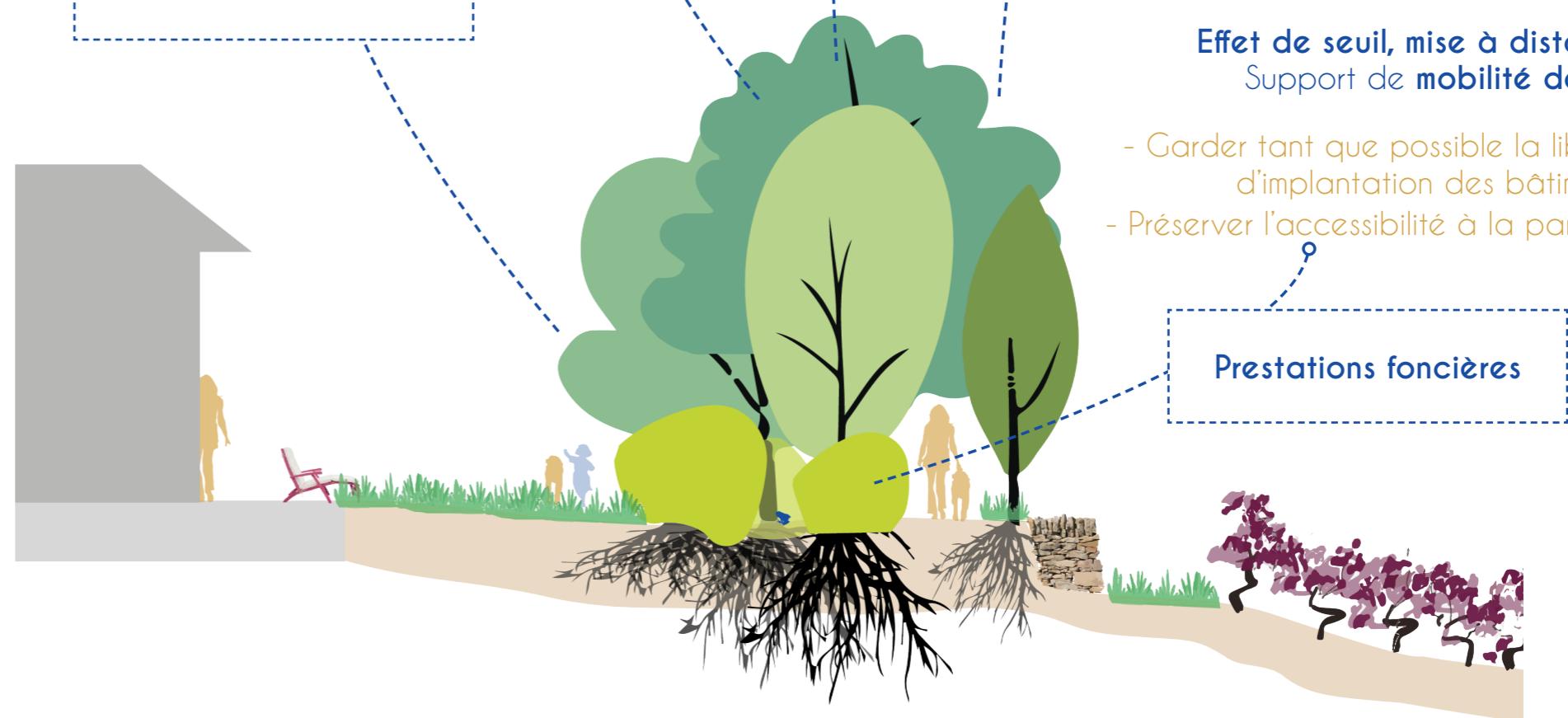
- Veiller à la facilité d'entretien

Prestations de productions

Effet de seuil, mise à distance
Support de mobilité douce

- Garder tant que possible la liberté d'implantation des bâtiments
- Préserver l'accessibilité à la parcelle

Prestations foncières



2. Quid de la frange à Savièse ?

2.1 Des enjeux climatiques

La commune de Savièse, située dans le canton du Valais, est idéalement implantée sur l'**adret** de la vallée du Rhône, offrant une **perspective ensoleillée** qui est un atout majeur pour la région, créant des conditions propices au développement de la viticulture.

Cependant, il est important de noter que, malgré ces **avantages climatiques**, la commune est également confrontée à des **défis liés à la chaleur**.

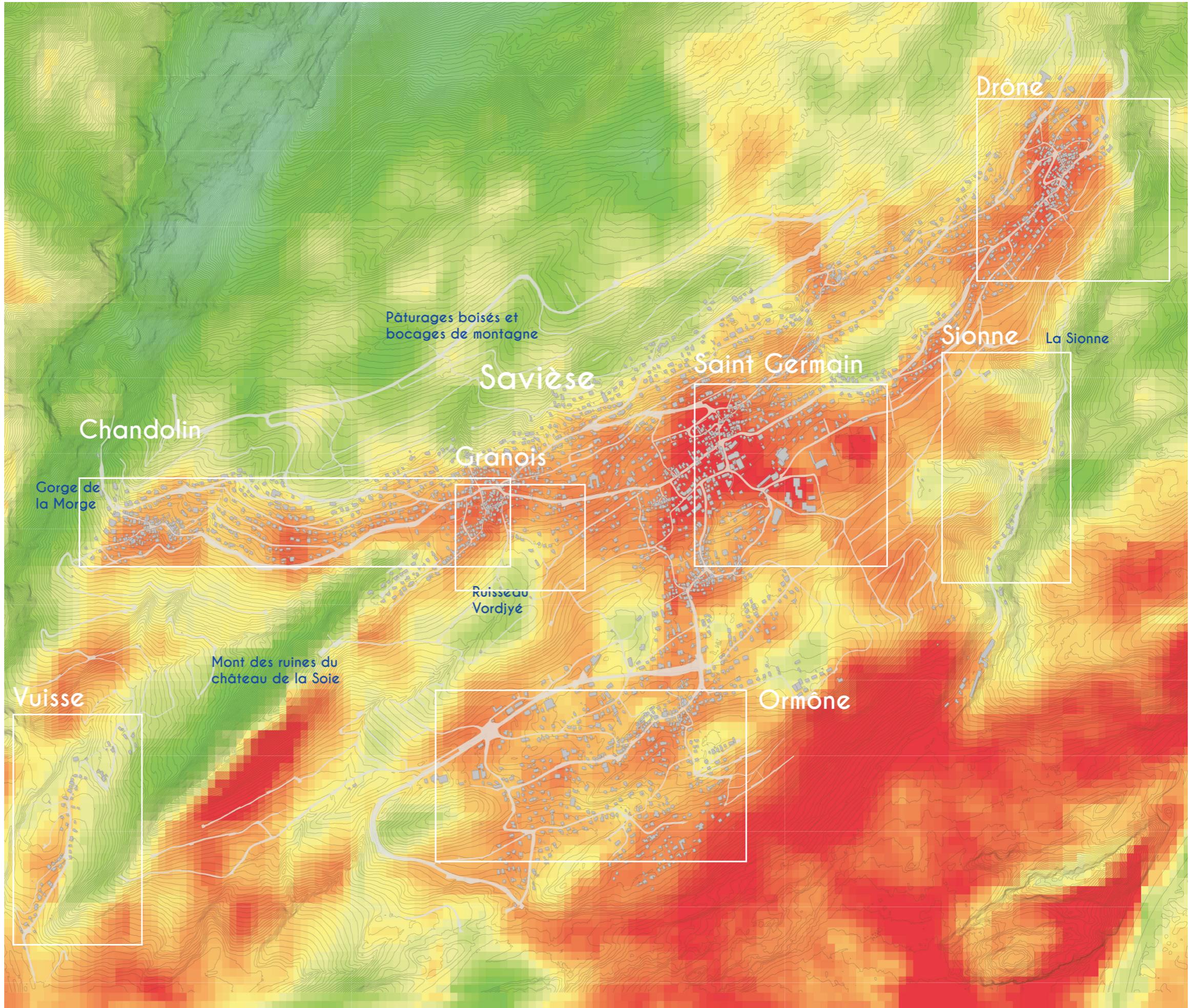
Comme en témoigne la **carte des températures au sol** de l'année 2019 (ci-contre), les **zones urbanisées**, dont la densité et l'imperméabilité varient, ainsi que les **vignobles**, font face à des **pics de chaleur intense**. Cette situation peut être attribuée en partie à la **nature du sol**, qui est imperméable en milieu urbain et caillouteux dans les vignobles. Cette caractéristique du sol contribue de manière significative à l'augmentation des températures ressenties dans ces zones.

Pour faire face à ces enjeux, la commune de Savièse peut envisager des **stratégies durables d'aménagement de ses franges** en milieu urbain et agricole visant à **atténuer les effets de la chaleur**, tout en continuant à exploiter le potentiel ensoleillé pour la viticulture. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la **préservation de l'identité viticole** de la commune et la mise en place de solutions d'adaptation aux conditions climatiques changeantes.

La **charpente paysagère**, comprenant les boisements, les espaces réservés aux eaux, les torrents avec leurs ripisylves, les prés, les champs, les pâturages boisés ou non boisés, etc., **constitue une série de milieux naturels ou semi-naturels** plantés qui fournissent de l'**ombre et de la fraîcheur**.

Cela est particulièrement visible sur cette carte des températures (en vert) à l'ouest de la commune, le long des gorges de la Morge, sur le versant nord-ouest des ruines du Château de la Soie, ainsi que dans le quartier de Granois, le long du ruisseau Vordiyé, en compagnie de prés et de champs, à l'est le long de la Sionne et surtout au-dessus de la lisière haute de Savièse.

Tous ces milieux contribuent à **façonner la structure paysagère de Savièse** et pourraient servir de **source pour l'établissement de franges** qui tisseraient un **réseau de fraîcheur** à travers la **commune entre le bâti et le vignoble**.



2.1 Des enjeux climatiques

Réfléchir au devenir de la vigne et de sa lisière en partenariat avec des experts : Changins, la haute école de viticulture et d'œnologie

Recherche bibliographique et état de l'art sur le sujet de la plantation de lisière arborée ou arbustive dans une parcelle viticole : Vitiforestry.

Documents extraits de la présentation réalisée par l'école de Changins et présentée aux étudiants de la filière architecture du paysage,

Objectifs pour l'avenir

- Une gestion durable de l'exploitation
- S'adapter au réchauffement climatique
 - Planter les vignes différemment
 - Utiliser des cépages adaptés



Objectifs pour l'avenir

Projets en partenariat avec l'Ecole de Changins :

Vitiforestry : début de projet 2023

Exemples de vitiforesterie :



41

Objectifs pour l'avenir

Projets en partenariat avec l'Ecole de Changins :



Yvorne Grandeur Nature



36

Objectifs pour l'avenir

- Cahier des charges

8 groupes de mesures sur 3 niveaux, pour aider les vignerons dans la transition raisonnée vers une utilisation limitée des intrants et maintenir la fertilité des sols à long terme.

Groupe 1 : Enherbement du vignoble



Groupe 2 : Gestion des sols



Groupe 3 : Fertilisation



Groupe 4 : Eau (irrigation et protection des eaux)



Groupe 5 : Protection de la vigne



Groupe 6 : Biodiversité



Groupe 7 : Cépages résistants



Groupe 8 : Collaboration à la recherche



VITICULTURE ET ŒNOLOGIE

37

Source : Extrait de la présentation de l'école de Changins aux étudiant.e.s de la filière architecture du paysage au printemps 2023.

L'arbre, l'arbuste et le microclimat de la vigne

Les phénomènes liés au **dérèglement climatique** comme la hausse des **températures moyennes**, la **recrudescence d'épisodes de sécheresse**, ou la concentration et l'intensification des **précipitations** impactent les vignobles et les systèmes de culture conventionnels.

La **présence d'arbres** va jouer un **rôle majeur** sur les **différents flux d'énergie** au sein du vignoble et va **influencer le comportement de la vigne**.

En effet, le couplage des **flux radiatifs** et **turbulents** contrôle la température et l'humidité de l'air, qui dépendent de la manière dont le système (ici la lisière) dissipe cette énergie.

Cette énergie se partage entre :

- **flux de chaleur sensible**
(qui chauffe l'atmosphère)
- **flux de chaleur latente**
(par évapotranspiration)
- **flux de conduction air/sol**
(qui réchauffe ou refroidit le sol)

La modification de ces flux d'énergie par l'implantation de lisières à des endroits stratégiques permet de **modifier le bilan hydrique de la vigne**, la **durée d'humectation** des feuilles (temps donné pour lequel les feuilles sont humides/ne sont pas desséchées) ou **l'exposition des grappes**.

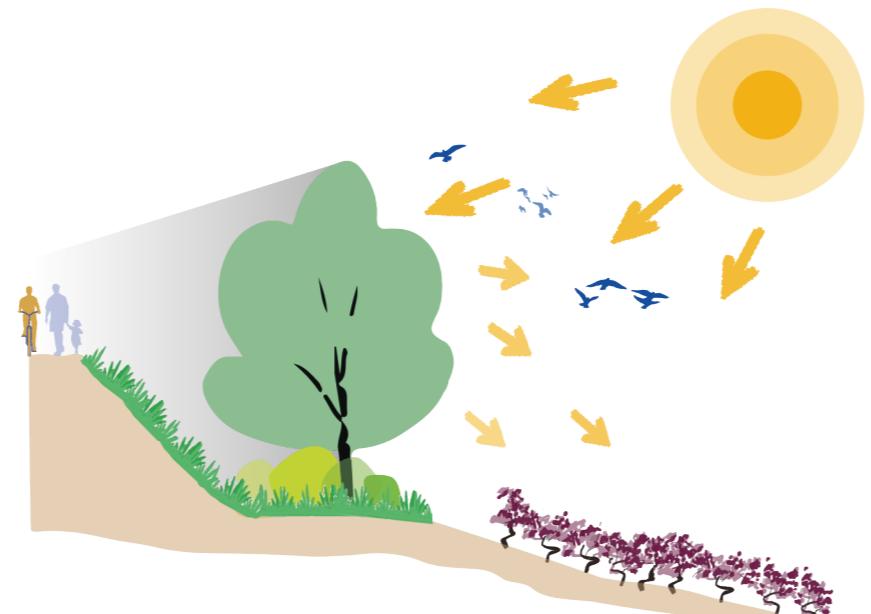
Captation de la lumière

Nord

+ 20 % de rayonnement solaire sur le sol.

Sud

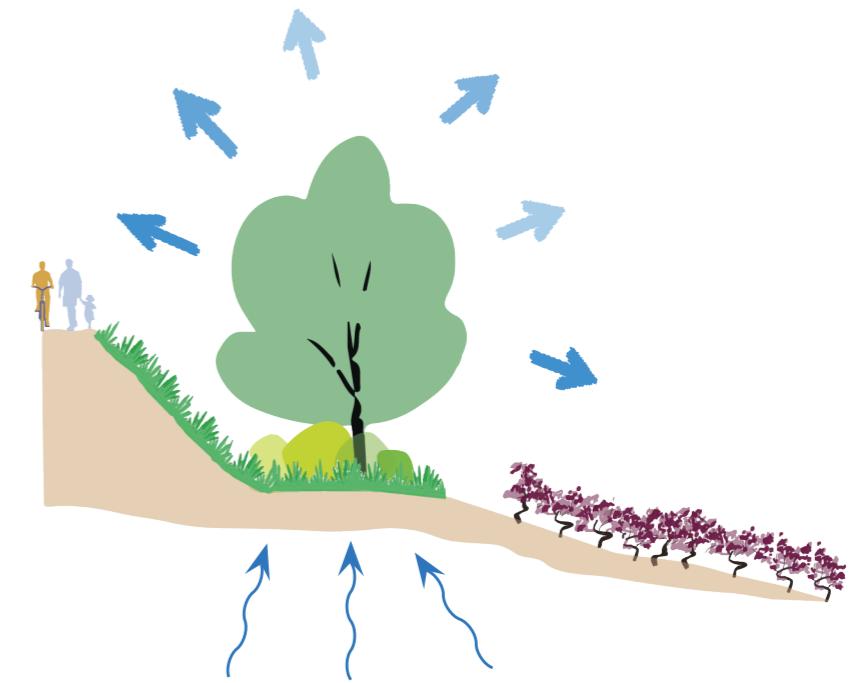
Hausse de l'énergie solaire disponible pour la vigne.



Interactions avec le cycle de l'eau

Recyclage des ressources hydriques profondes.

Augmentation de quelques % de l'humidité relative dans l'atmosphère, ce qui contrecarrer l'assèchement de l'air et modère les pics de température, grâce à l'ouverture des stomates et la prolongation des flux évapotranspiratoires.

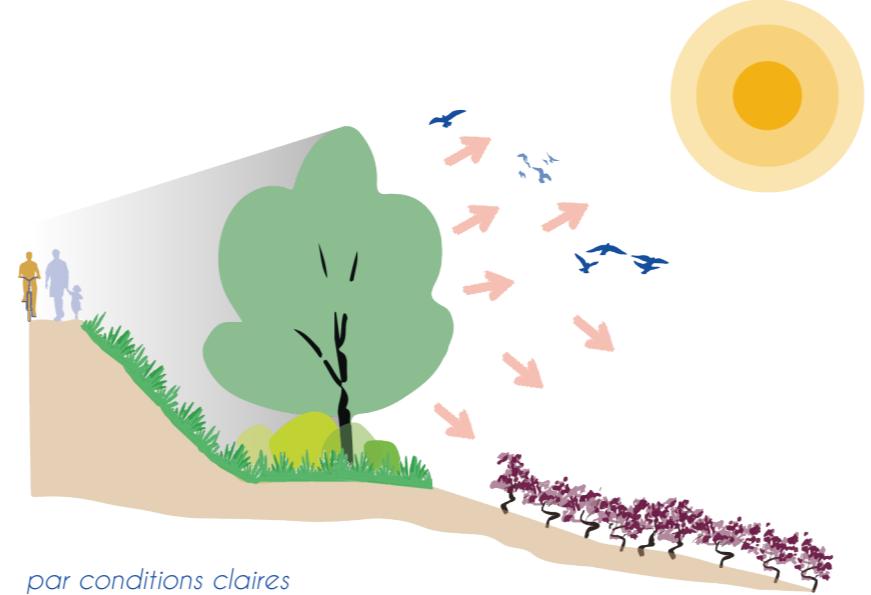


Nord

Sud

Rayonnement infrarouge :

- apport de chaleur sur le sol.
- baisse du risque de gelées tardives

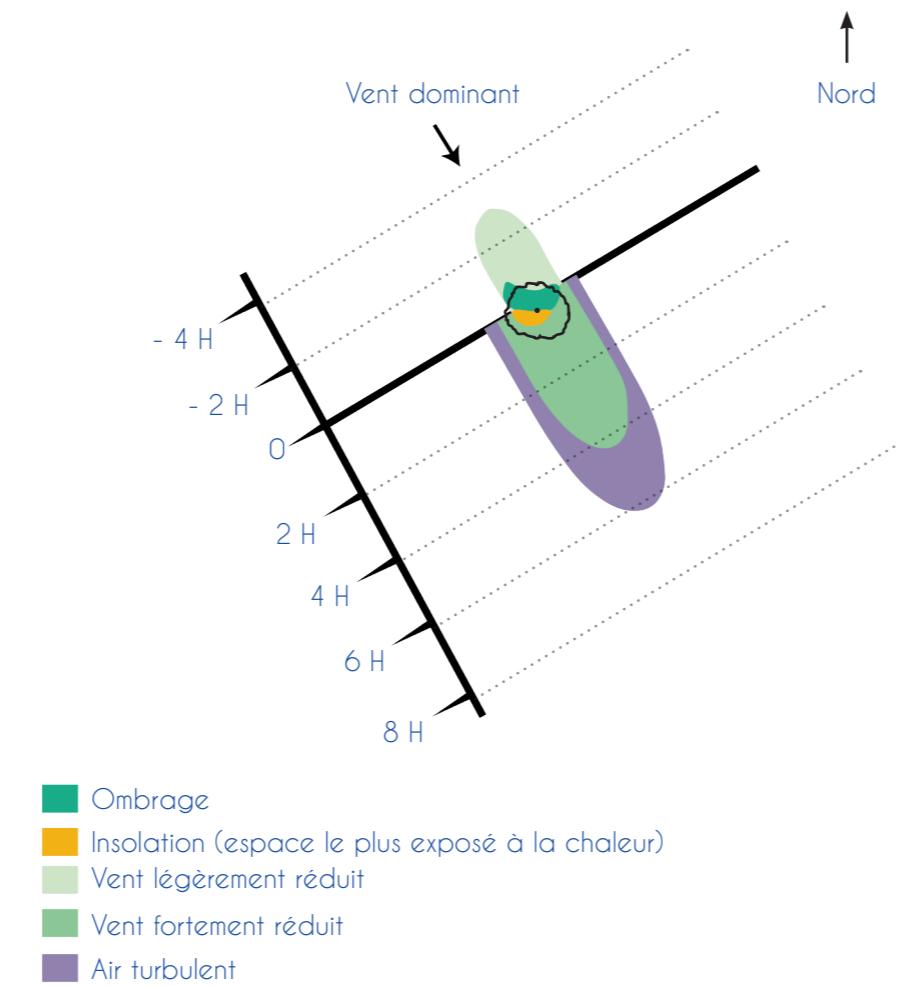


Condense l'humidité dans l'air sous forme de rosée. Interception de la pluie à hauteur de 3 à 5 mm. L'eau interceptée est évaporée et permet de convertir en 2% et 10% de l'énergie solaire incidente sous forme de chaleur latente.



Source : Institut français de la vigne et du vin, itinéraires n°28, Agroforesterie et viticulture. Illustrations HEPIA

Aire d'influence des arbres



«Aire d'impact des arbres sur le microclimat.

Plusieurs micro-climats peuvent se combiner du fait de l'ombrage, de l'interception du vent par leur canopée et, dans le cas des feuillages très denses, d'une augmentation temporaire de la turbulence du flux d'air.»

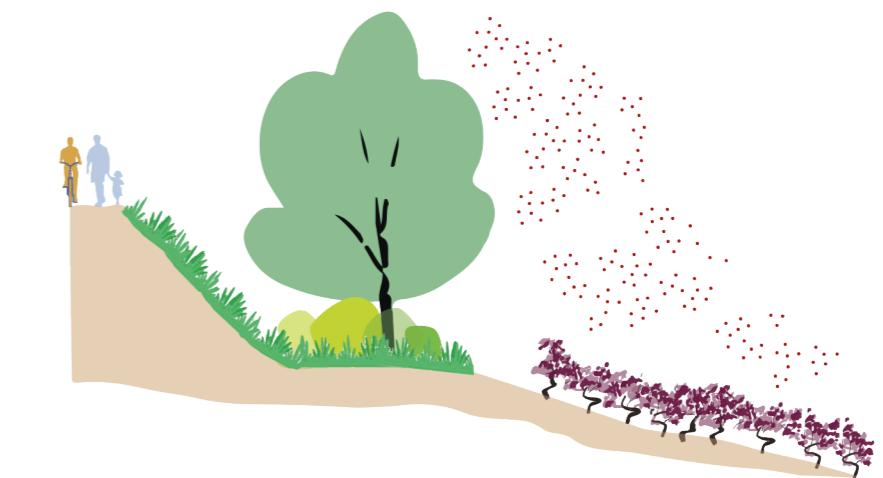
(Source : Grimaldi, 2018)

En aval des haies denses, la **vitesse du vent est réduite** sur une distance de **4H** (où H = hauteur de l'arbre).

Au contraire, l'**introduction de larges allées** d'arbres taillés en **haut jet** favorise la **circulation d'air** au sein du vignoble et permet le **rafraîchissement des rangs de vigne directement voisins**.

Source : Institut français de la vigne et du vin, itinéraires n°28, Agroforesterie et viticulture. Illustrations HEPIA

Interception de la dérive des phytosanitaires



La **surface foliaire** déployée par les arbres contribue à **réduire la dérive des produits phytosanitaires** en **interceptant** les gouttelettes en suspension dans l'air.

La porosité des arbres et leurs hauteurs sont les principaux facteurs de la maîtrise des transferts de molécules phytosanitaires par dérive.

Interactions arbres, arbustes et vignes

Pour les grands arbres, les **prélevements de l'eau** se font sur un **rayon d'une dizaine de mètres**. Il peut donc y avoir un **impact** sur les **deux ou trois premiers rangs** de cèpes de vignes qui sont **adjacents** à la lisière.

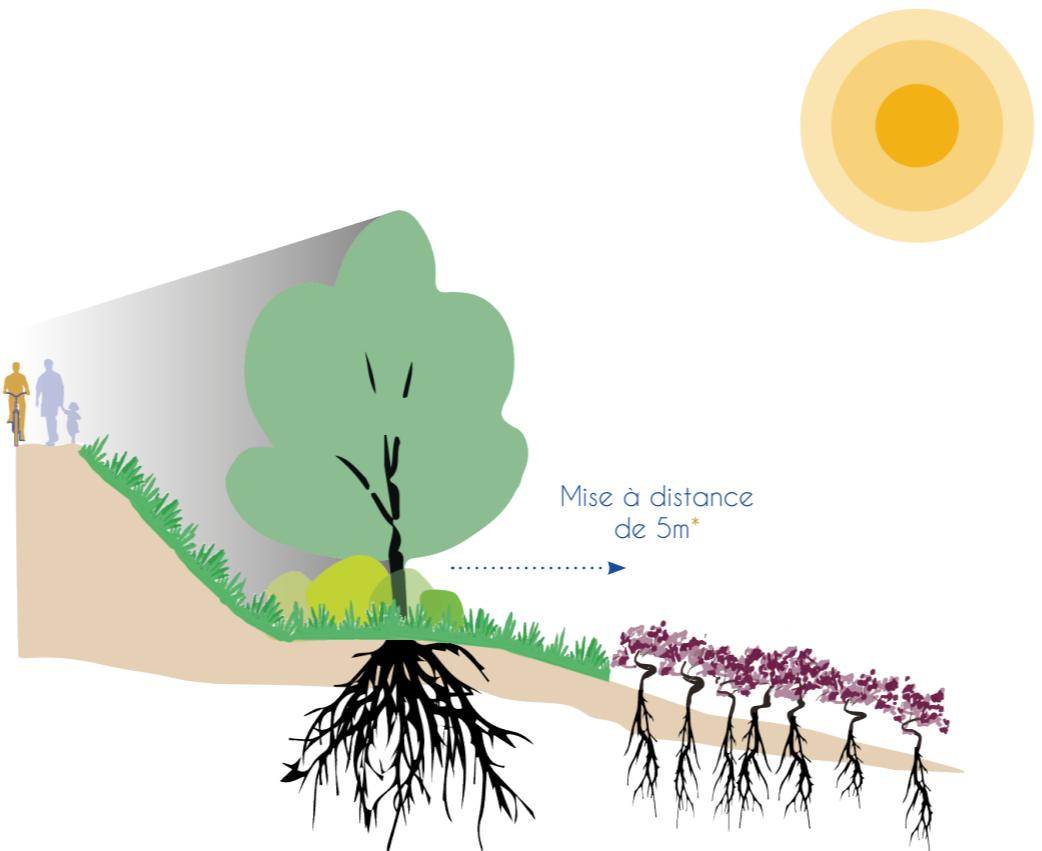
Les récentes recherches scientifiques nous montrent que la **localisation des prélevements d'eau dans le sol dépend de sa disponibilité en eau dans les différentes couches**.

En système agroforestier viticole méditerranéen (site de Restinclières dans l'Hérault), l'étude des effets de compétition liés à la distance à l'arbre nous montre que la compétition arbre/vigne est **plus forte pour l'azote que pour l'eau**.

Cette dernière répond à des règles spatiales et temporelles :

- **l'horizon de surface**, au maximum 1 m, est la zone où va s'exercer cette concurrence.
- la **période** durant laquelle la vigne a **besoin d'azote** est **identique à la période de croissance** de l'ensemble des végétaux ligneux.

Compétition pour la ressource hydrique



Le développement racinaire des arbres est plus profond et donc se concentre sur un espace non exploité par la vigne, aussi la concurrence n'est pas totale entre système racinaire de la vigne et système racinaire de l'arbre.

La **plasticité phénotypique** de la vigne lui permet de rapidement **reconfigurer la localisation des prélevements d'eau**, permettant ainsi de **limiter la compétition**.

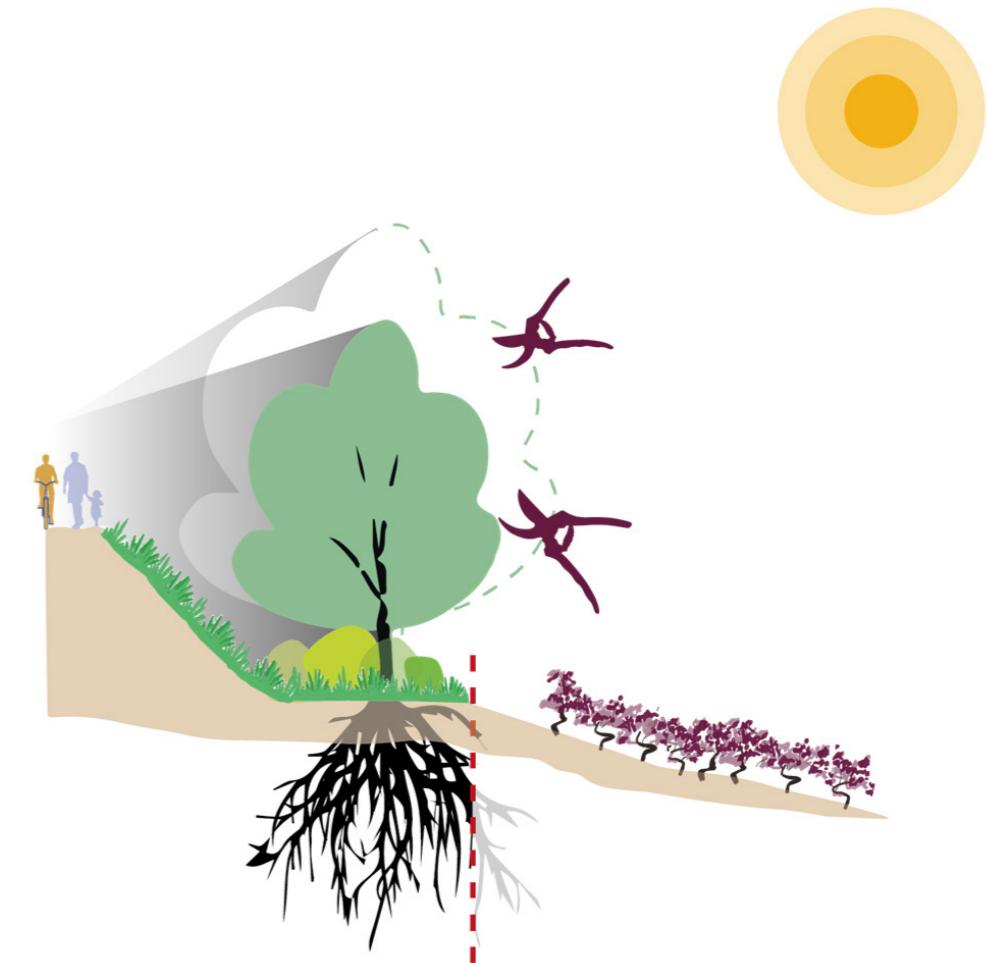
- L'élargissement des zones d'ombrage pourrait s'avérer plus problématique : l'allongement de la période d'humectation des feuilles pourrait augmenter la menace fongique.

Cependant, on note que l'orientation est-ouest et sud, du coteau doré permet d'écartier ce fait.

* Vidéo sur L'arbre, la trogne, la vigne : l'agroforesterie _ Journée technique. Sauternes, France

Source : Institut français de la vigne et du vin, itinéraires n°28, Agroforesterie et viticulture. Illustrations HEPIA

Maîtriser les compétitions



Pour **limiter et réguler l'ombrage**, la **taille aérienne** permet de **diminuer la surface foliaire**, l'arbre va s'adapter et va **automatiquement diminuer son système racinaire** en laissant mourir et se biodégrader les racines fines.

- Une taille en **période de feuillaison** permet aussi de diminuer la taille du houppier, ce qui va **limiter l'évapotranspiration** et donc l'utilisation de l'eau par l'arbre.
- Une **taille de trogne** peut-être réalisée tous les 5 à 10 ans.
- Enfin un **cernage racinaire** peut être réalisé à peu près tous les 3 ans.

Ports et hauteurs des essences pour maîtriser la gestion

Afin de limiter l'entretien et la gêne pour les exploitants viticoles, tout en conservant un intérêt écologique, une possibilité consiste à sélectionner des essences à petit, moyen développement.

En effet, arrivées à taille adulte, ces essences ne demanderont que peu d'entretien du fait de leur taille, une fois par an, voir tous les 2 ans.

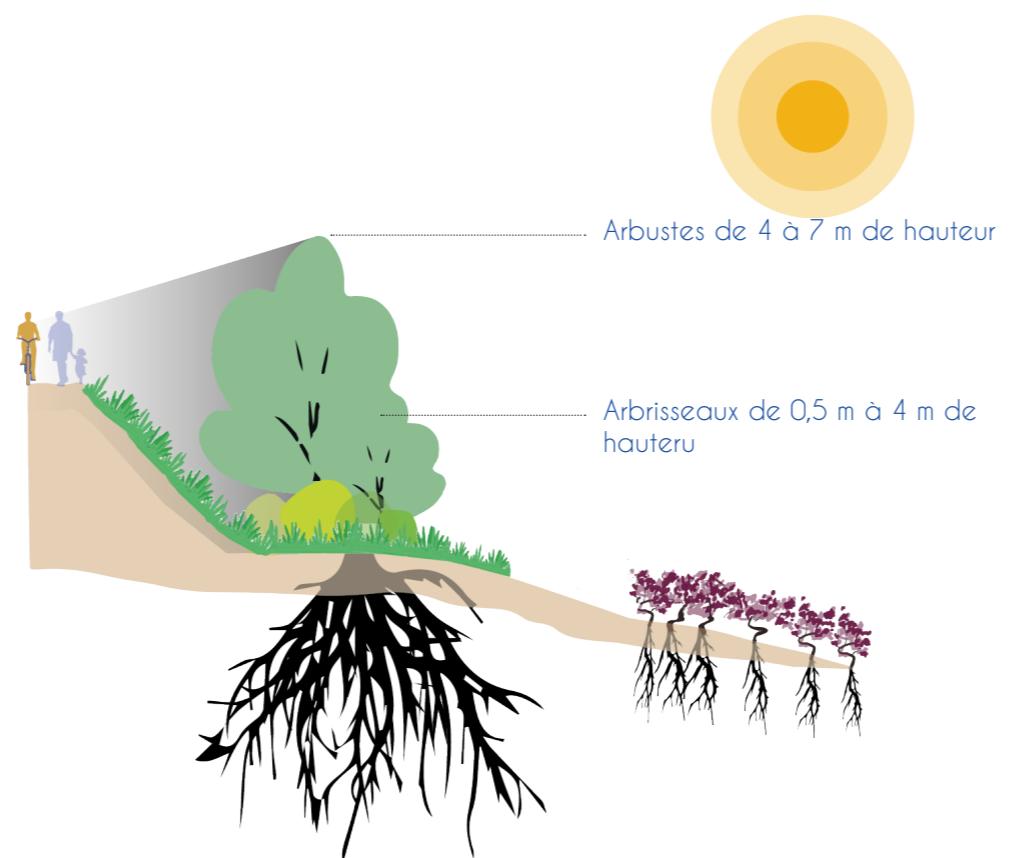
Pour garantir une frange saine, on peut envisager (en fonction des essences sélectionnées) un recépage tous les 5 ans, voir tous les 10 ans.

Ainsi, des arbustes et des arbrisseaux peuvent, en fonction des espaces, composer la majeure partie de la frange.

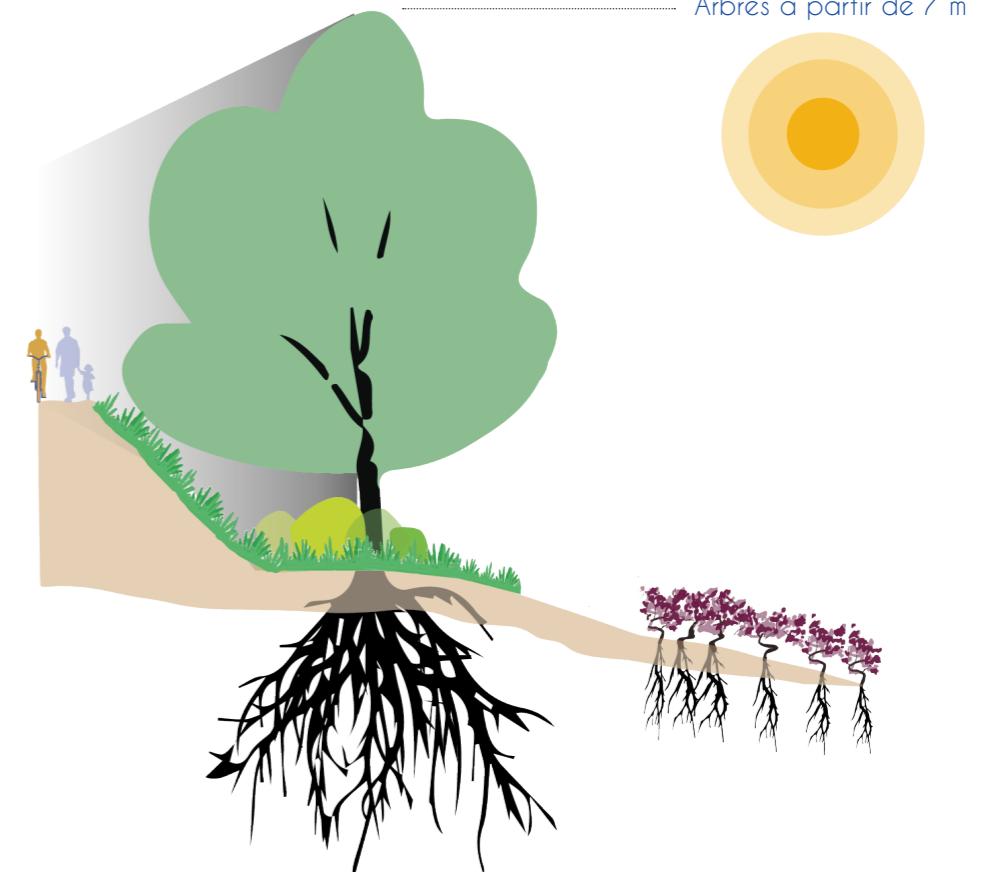
L'arbre de haut jet prend alors une nouvelle symbolique et devient un élément majeur, marqueur du paysage. Objet de référence et porteur d'une symbolique et marqueur d'une territorialité forte.

« En botanique, un arbrisseau est une plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et dépourvue de tronc, ce qui le distingue de l'arbre qui a un tronc et fait entre 4 et 7 m de hauteur. »

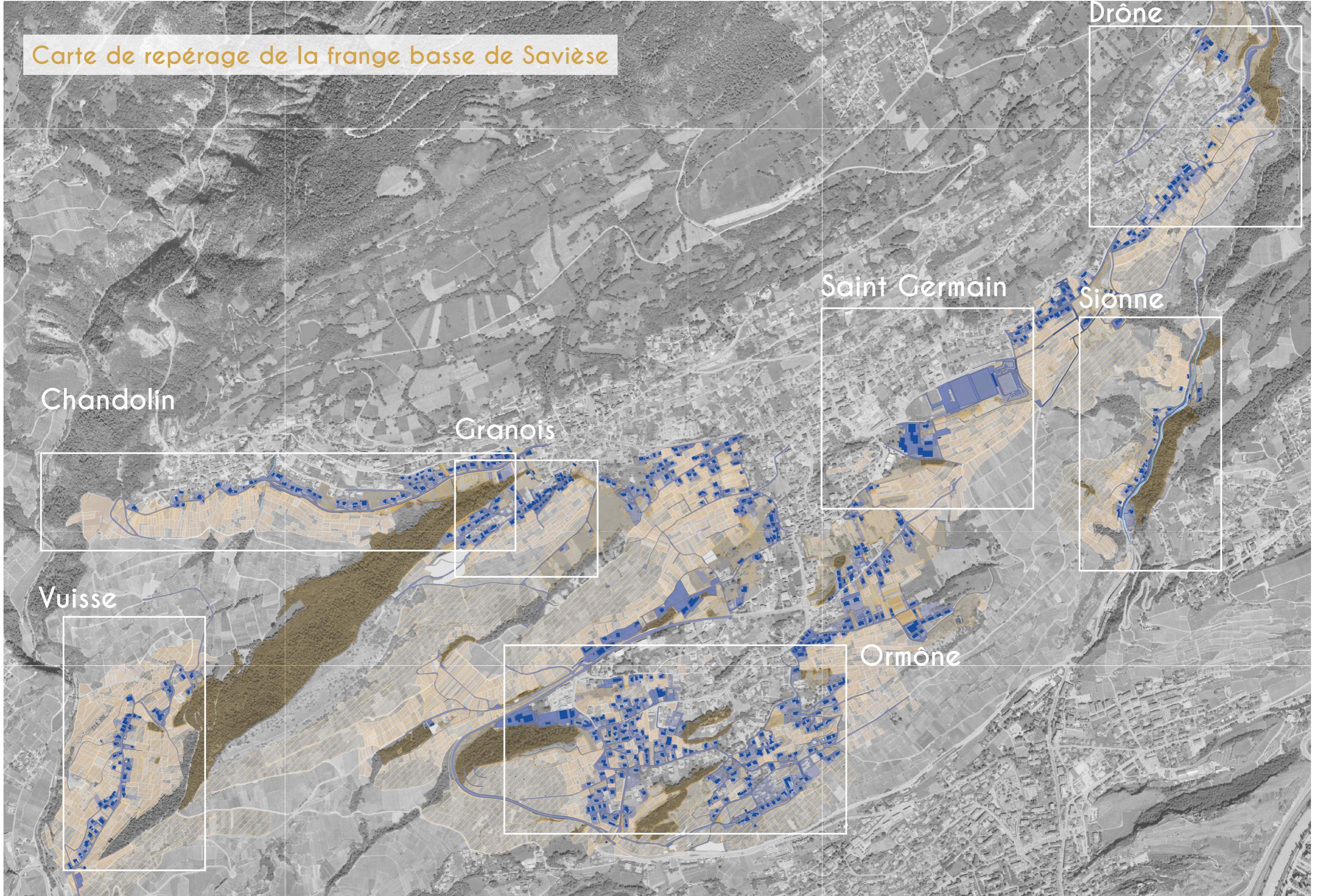
Arbisseaux et arbustes constituant la majeure partie de la frange



Arbres remarquables ponctuant la frange



Carte de repérage de la frange basse de Savièse



2.2 Tour d'horizon des différentes franges

Le périmètre de la commune s'inscrit dans une **relation verticale** avec son territoire, de l'**étage collinéen en vallée du Rhône à l'étage nival des sommets**.

Le paysage de Savièse est constitué de **motifs** qui sont très **identifiables**, le plus souvent définis par des altitudes. Vignes, villages et bocages alpins forment des **bandes linéaires relativement horizontales avec la pente**.

Les **limites** entre chaque motif, construit ou paysager, **constituent des franges** qui épousent les courbes de niveaux.

Les franges **rencontrent** d'autres motifs qui sont eux **verticaux** comme ceux des torrents, ils permettent un dialogue vertical entre les milieux du dessus et du dessous.

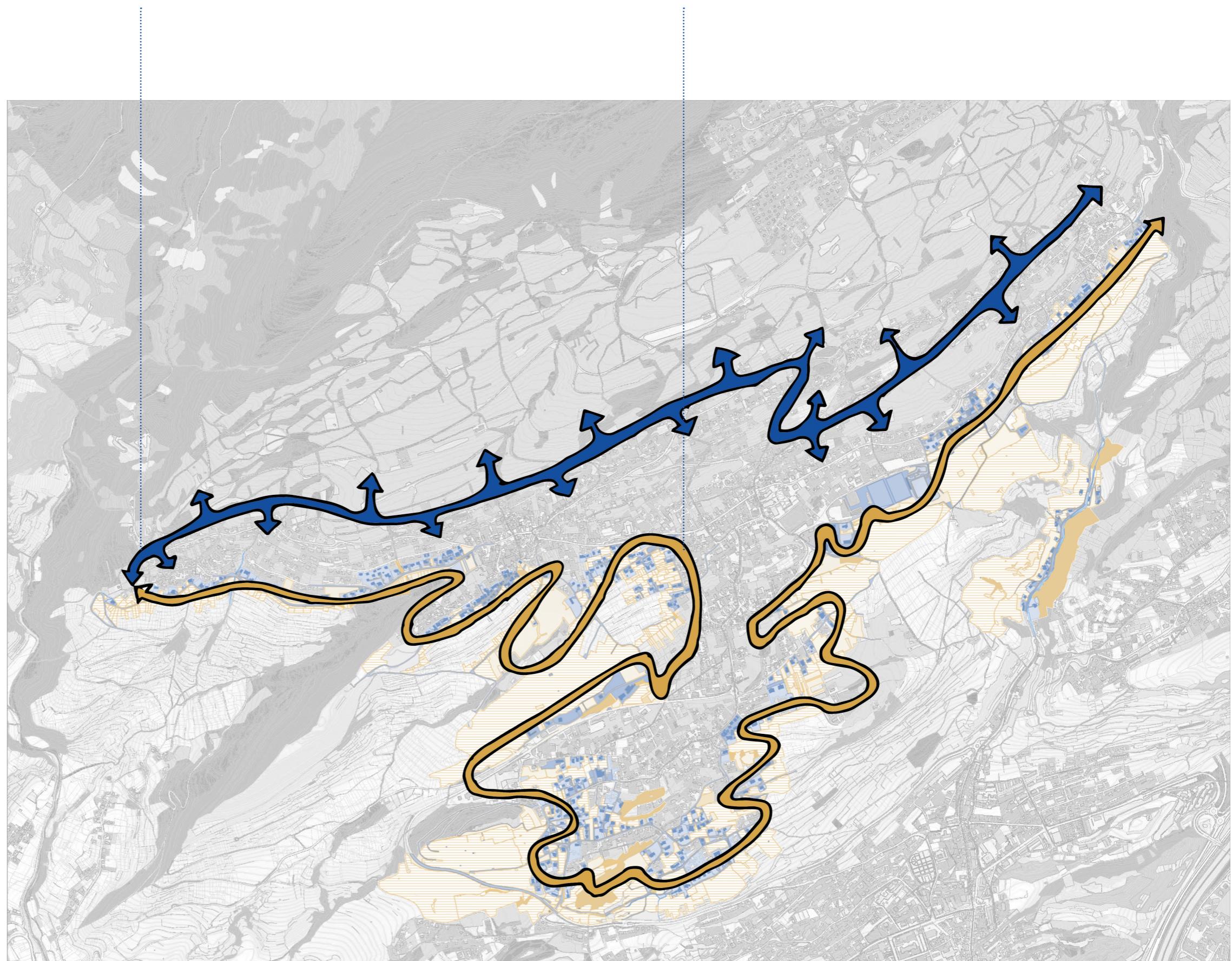
À l'échelle de la commune, on distingue **2 relations de paysage**.

La relation du paysage de «**bocage alpin**» avec le paysage bâti: cette limite constitue la **frange haute**, souvent riche et composée d'une alternance d'espaces ouverts et plantés.

La relation du paysage avec le **vignoble**: ici, la frange est un **espace de contact**, une ligne de confrontation de deux entités spatiales, de deux paysages. C'est un **linéaire porteur de tension**, qui possèdent ses **qualités propres**: vues sur le grand paysage, forte capacité à relier les communes entre elles.

Espaces porteurs de forts potentiels du point de vue des continuités horizontales à la rencontre des continuités verticales.

Frange haute, en relation avec le bocage alpin



Frange basse, en relation avec le vignoble

2.3 Les différentes typologies paysagères des franges de Savièse

Sur la commune, au sein de la frange viticole et bâtie, on peut également distinguer 2 autres types de frange :

Nette et diffuse:

La frange nette est rapidement identifiable dans le paysage, mais **gagnerait en lisibilité** si elle venait souligner le bâti, renforçant ainsi la limite.

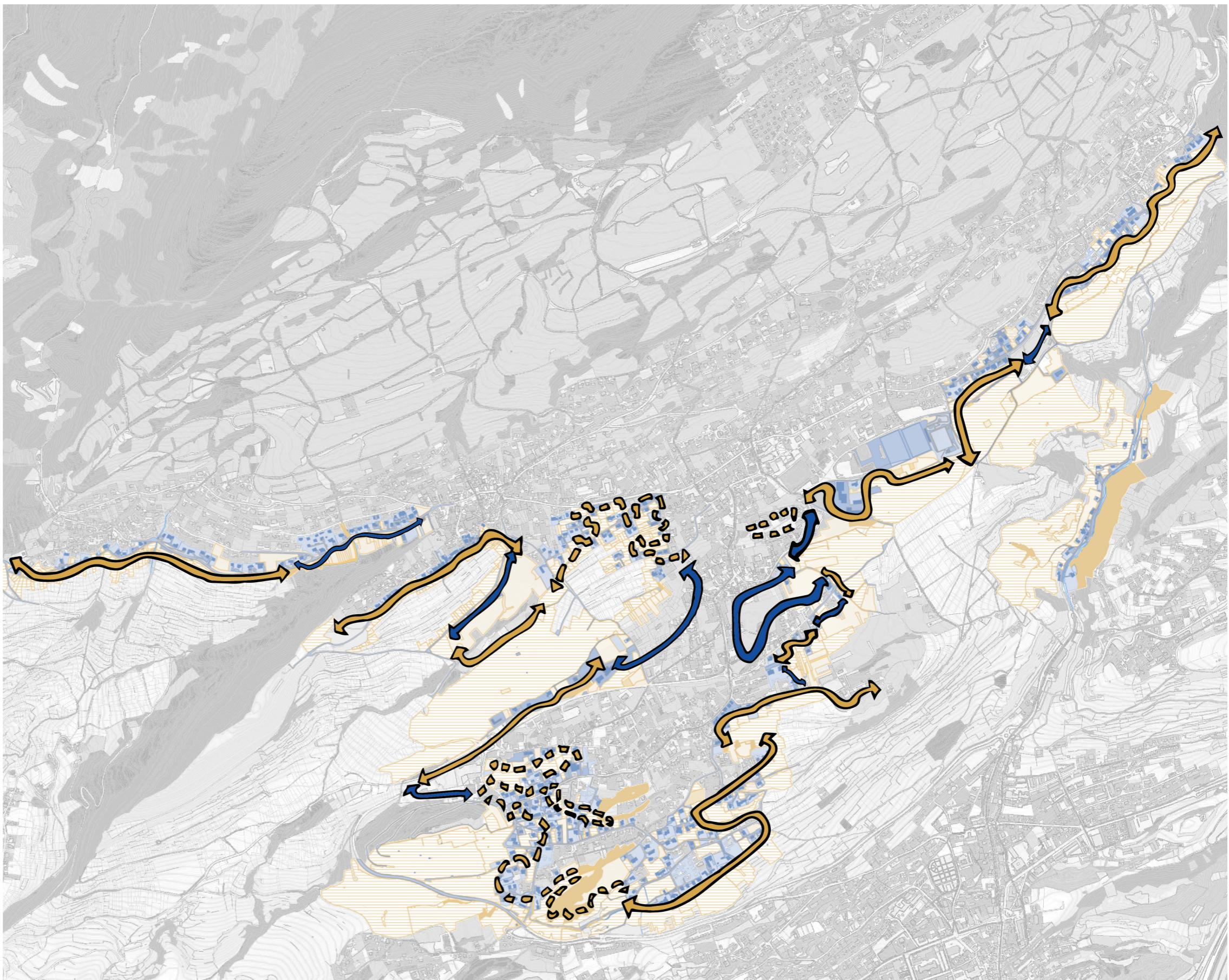
La frange diffuse est, quant à elle, plus floue. Sa lisibilité est relativement complexe. Toutefois, elle a un fort potentiel. Les espaces vides, entre les maisons peuvent devenir le support de **futures lisières conduisant au cœur de Savièse**.

 Frange nette

 Frange diffuse

 Frange en relation avec les motifs paysagers du vignoble

 Frange en relation avec les motifs construits (urbains)



FRANGE NETTE

Chandolin :

Organisation spatiale :
Tissu bâti, route, mur de soutènement, vignoble.
Tissu bâti mis à distance par 2 éléments : le relief et la route.

Orientation du bâti :
Façades avant orientées sur les vignes et le grand paysage.

Présence de parcelles vides entre le bâti.
Les limites à l'ouest s'appuient sur le boisement et sur la marge.
Les limites à l'est sont définies par le boisement et le vignoble.

Granois - ouest :

Organisation spatiale :
Tissu bâti, route, mur de soutènement, vignoble.

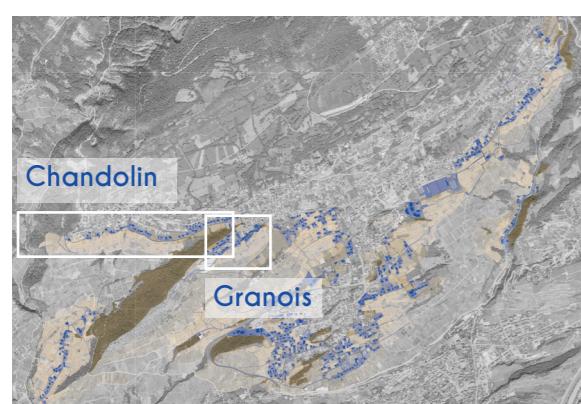
Orientation du bâti :
Les façades avant sont orientées vers les vignes et le grand paysage.

Présence de parcelles de vigne entre le bâti.
La limite à l'ouest est un éperon rocheux.
La limite à l'est est un cordon boisé (ripisylve).

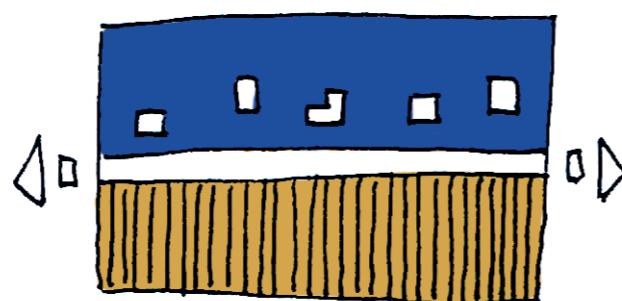
Granois - est :

Organisation spatiale :
Tissu bâti, route, (bâti), vignoble.

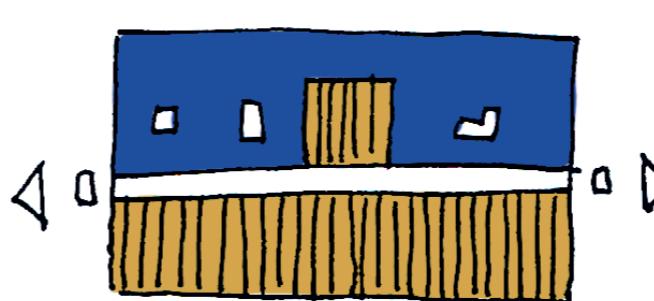
Orientation du bâti :
Le jardin et la façade arrière sont en relation avec le vignoble.



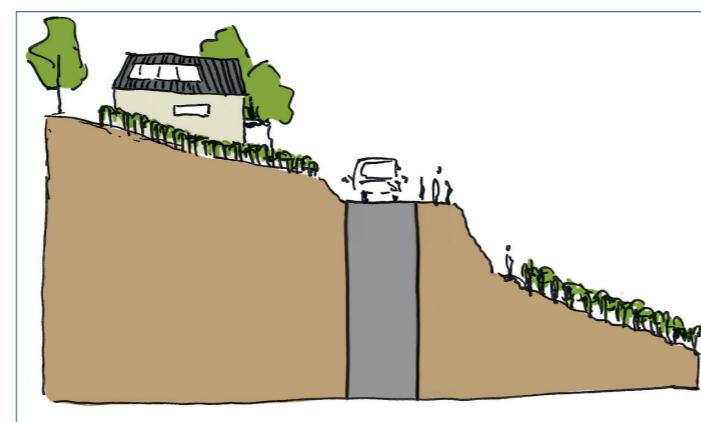
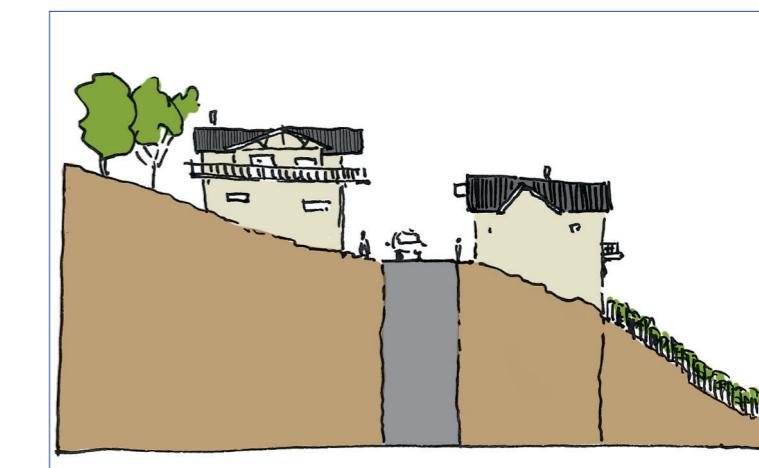
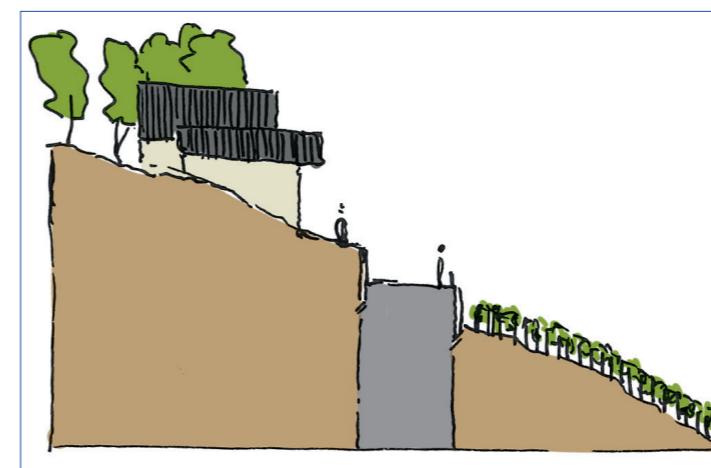
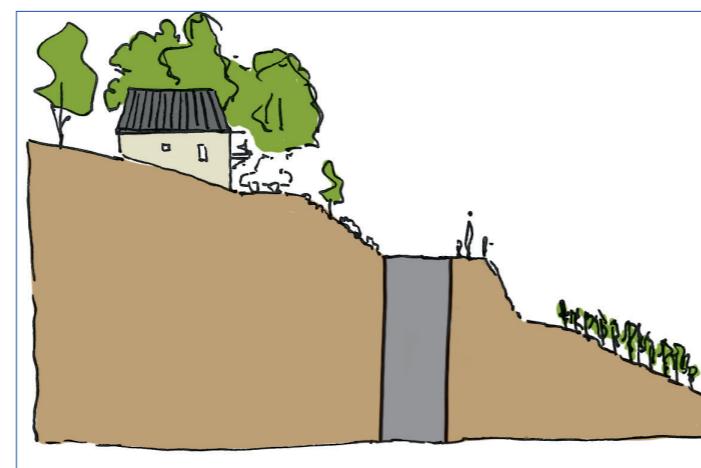
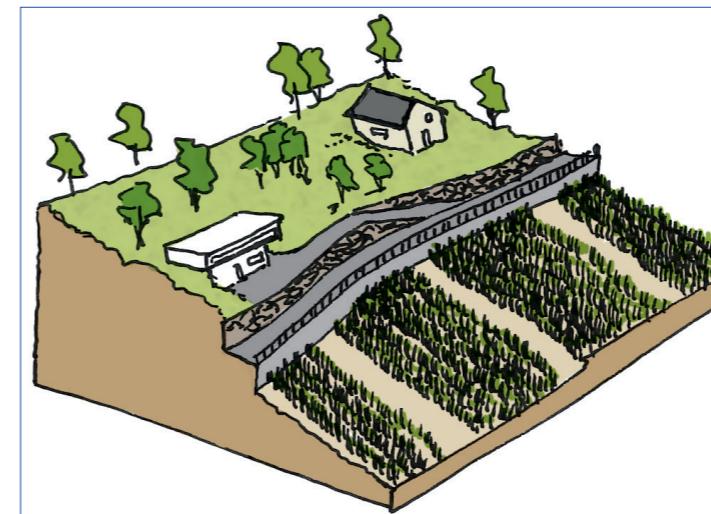
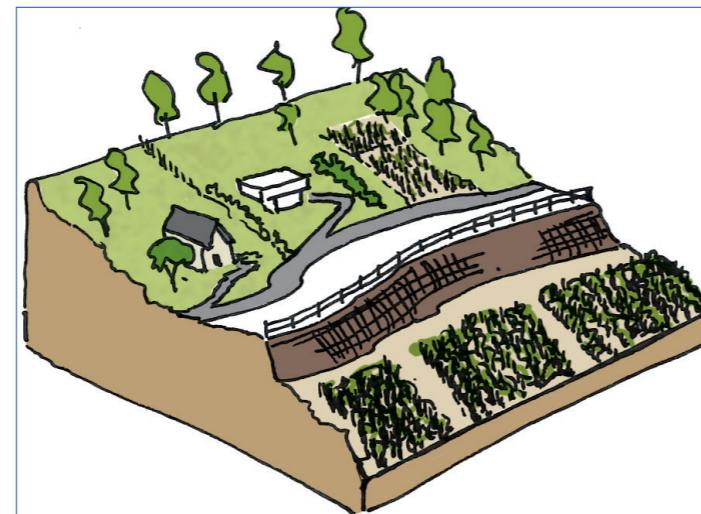
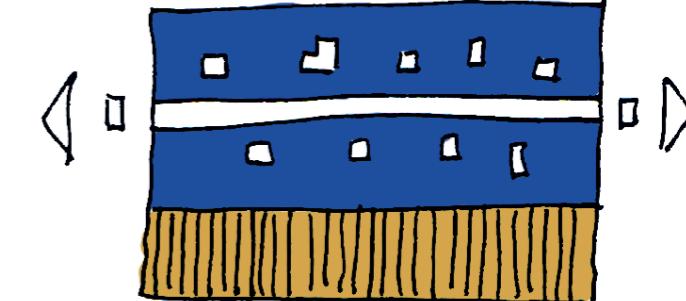
Chandolin



Granois - ouest



Granois - est



Des qualités à retenir pour les franges de Chandolin à Granois

- La pente génère une situation en belvédère créant des vues sur le paysage viticole et sur le grand paysage ;
- La zone de transport est une interface entre le paysage bâti et viticole. Elle permet la circulation du public (modes doux et motorisés) ;
- La zone de transport assure une mise à distance entre les habitations et la zone viticole ;
- Les habitations cadrent des vues/fenêtres sur les paysages proches ou lointains ;
- Les parcelles ouvertes en zone à bâti (non-construites) créent des respirations et des perméabilités dans le tissu bâti ;
- Les parcelles ouvertes en zone à bâti (non-construites) assurent des continuités dans la pente (verticale) ;
- Le torrent de la Tساماتس و sa ripisylve créent un corridor vert qui accompagne la zone à bâti et la zone viticole.

FRANGE NETTE

Ormône - zone d'activités :

Organisation spatiale :
Situé dans une dépression topographique.
Situé en entrée de ville. Double effet de seuil :
lisière urbaine, entrée de ville.
Vigne, route, bâti (entrepôts - dépôt).

Orientation du bâti :
Pas d'orientation particulière, le bâti est en
retrait dans la parcelle.

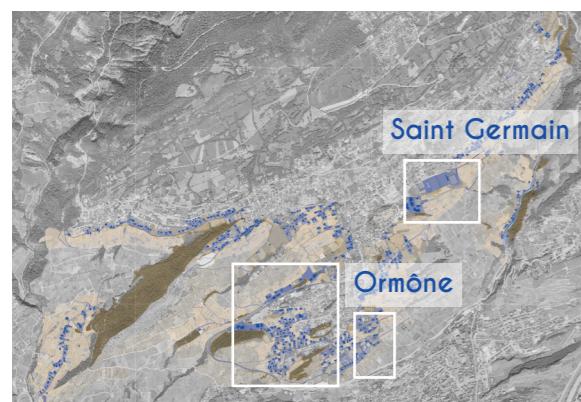
Ormône - Villa :

Organisation spatiale :
1 - Tissu bâti, vigne
2 - Tissu bâti, route, vigne

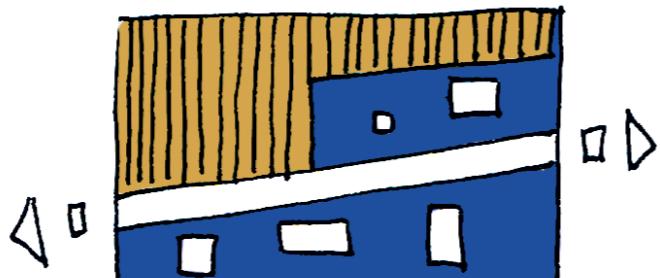
Orientation du bâti :
1 - Arrière maison, façade arrière, privé, en
relation avec le tissu viticole.
2 - Façade avant en relation avec le tissu
viticole.

Saint Germain, école et stade :

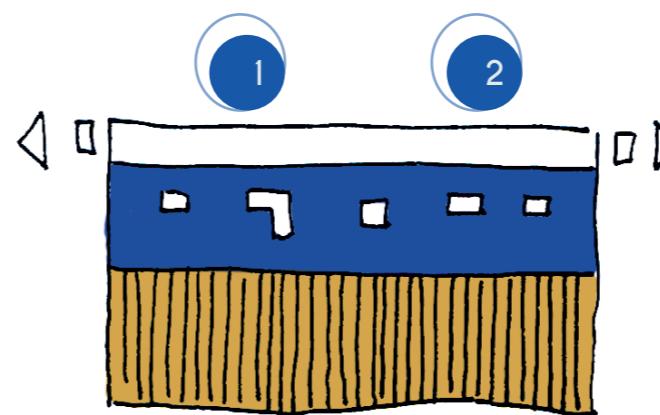
Organisation spatiale :
Bâtiment/équipement, bande verte, vigne.



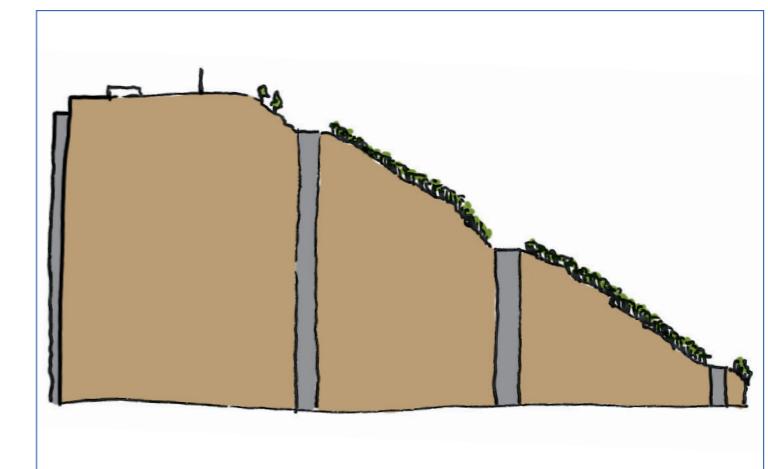
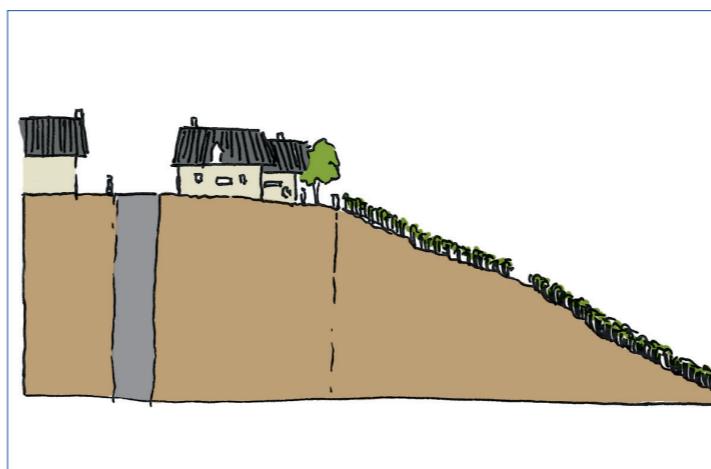
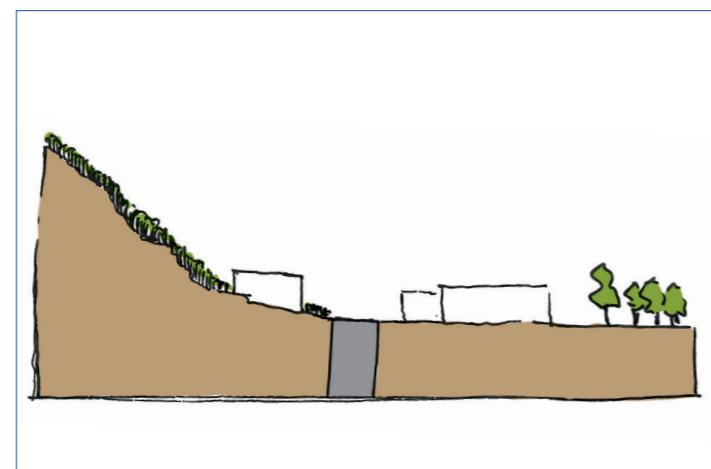
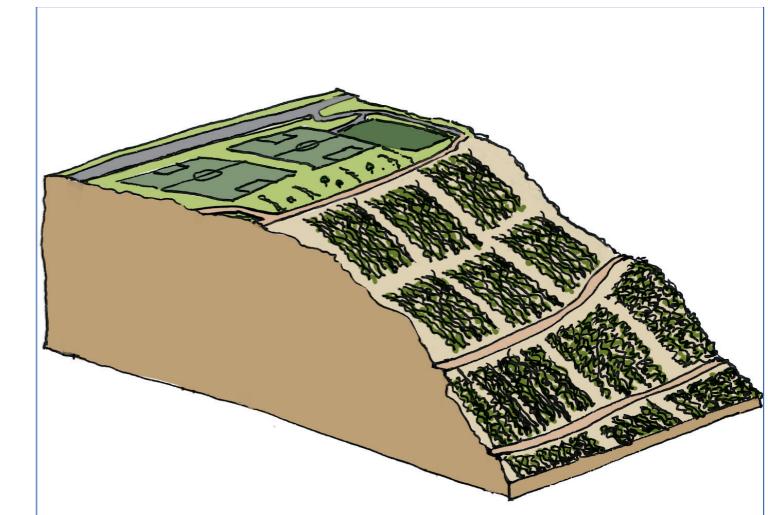
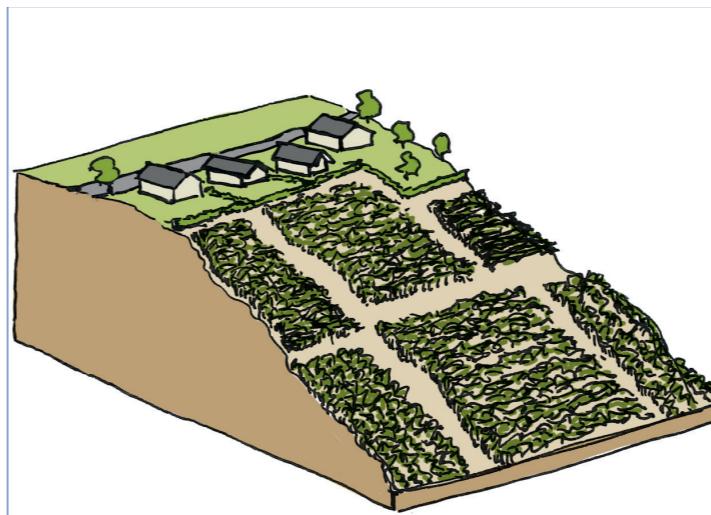
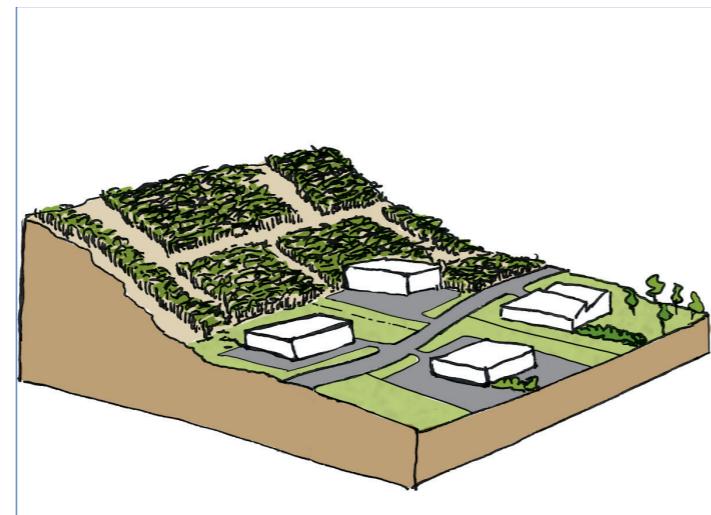
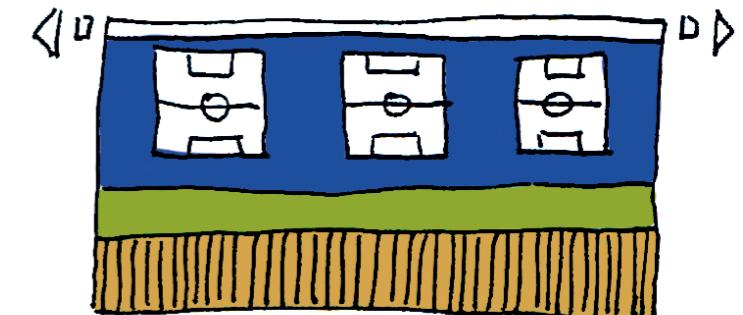
Ormône - zone d'activités



Ormône - Villa



Saint Germain - école et stades



Des qualités à retenir pour les franges d'Ormône et de Saint Germain

- La pente génère une situation en belvédère créant des vues sur le paysage viticole et sur le grand paysage ;
- Les habitations en zone à bâtir dominent le paysage viticole (situation directe de belvédère) ;
- Les infrastructures sportives surplombent le paysage viticole et le grand paysage ;
- La zone d'activités d'Ormône s'insère dans l'écrin viticole et bénéficie du cadre du paysage ;
- Les boisements et les cordons boisés cadrent et rythment le paysage viticole.

FRANGE NETTE

Drône - Ouest :

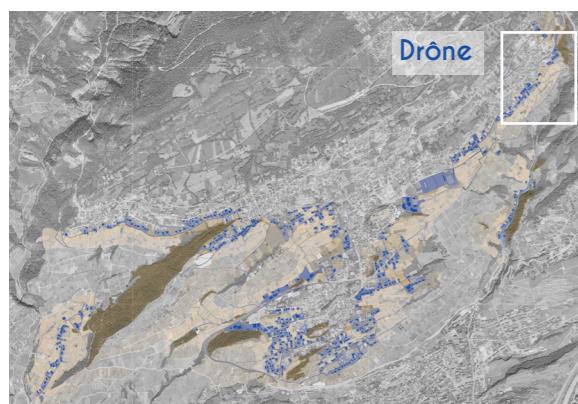
Organisation spatiale :
1 - Bâti, voie d'accès au bâti, vigne
2 - Bâti, vigne.

Orientation du bâti :
1 - Façade avant, publique, en rapport direct avec le vignoble et le grand paysage. Le bâti est en retrait dans la parcelle.
2 - Façade arrière, façade privée, en relation avec le tissu viticole.

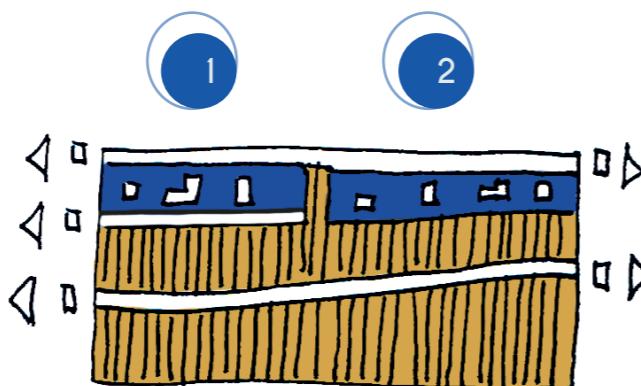
Drône - Est :

Organisation spatiale :
Bâti, jardin, vigne

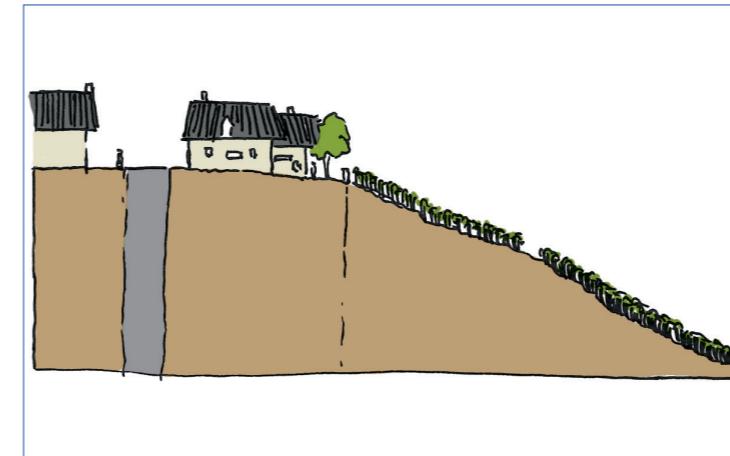
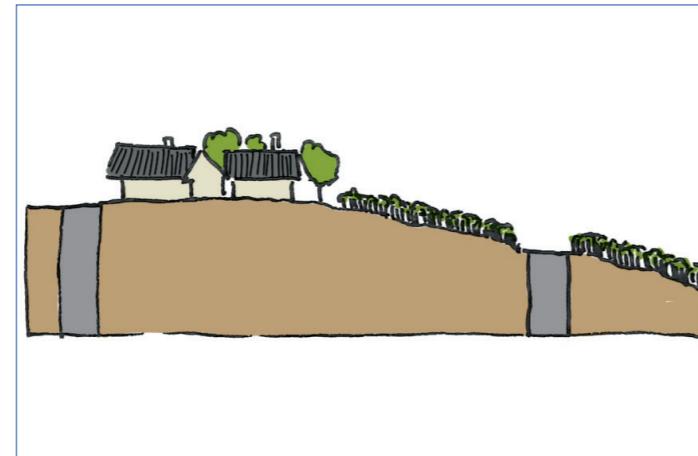
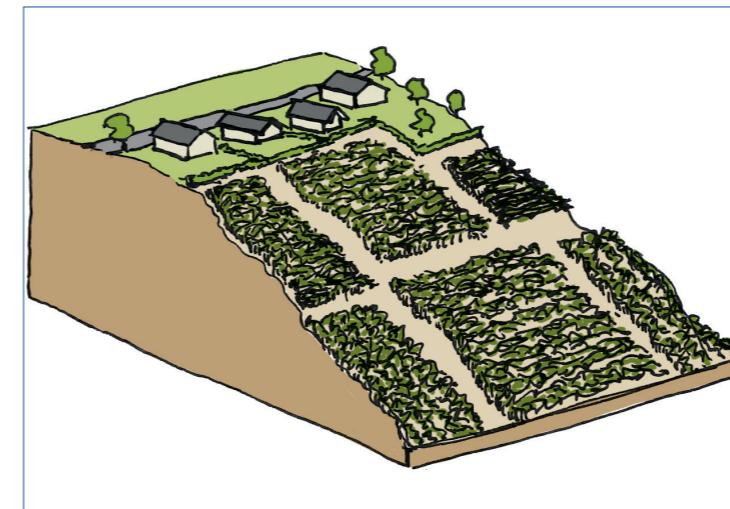
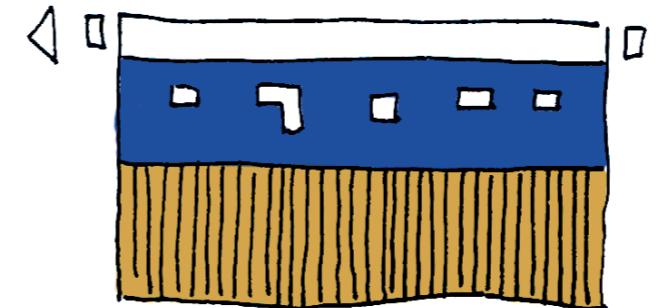
Orientation du bâti :
Pas d'orientation claire. Parfois façade arrière, parfois façade avant. Pas de distance entre la parcelle privée et le vignoble. Rapport direct avec le vignoble.



Drône - Ouest



Drône - Est



Des qualités à retenir pour les franges de Drône

- La pente génère une situation en belvédère créant des vues sur le paysage viticole et sur le grand paysage ;
- Les habitations en zone à bâtir surplombent le paysage viticole (situation directe de belvédère) ;
- Les routes, en situation de belvédère, serpentent dans le vignoble ;
- Le torrent de la Sionne et sa ripisylve, corridor vert, cadrent le paysage à l'est.

FRANGE NETTE

Vuisse :

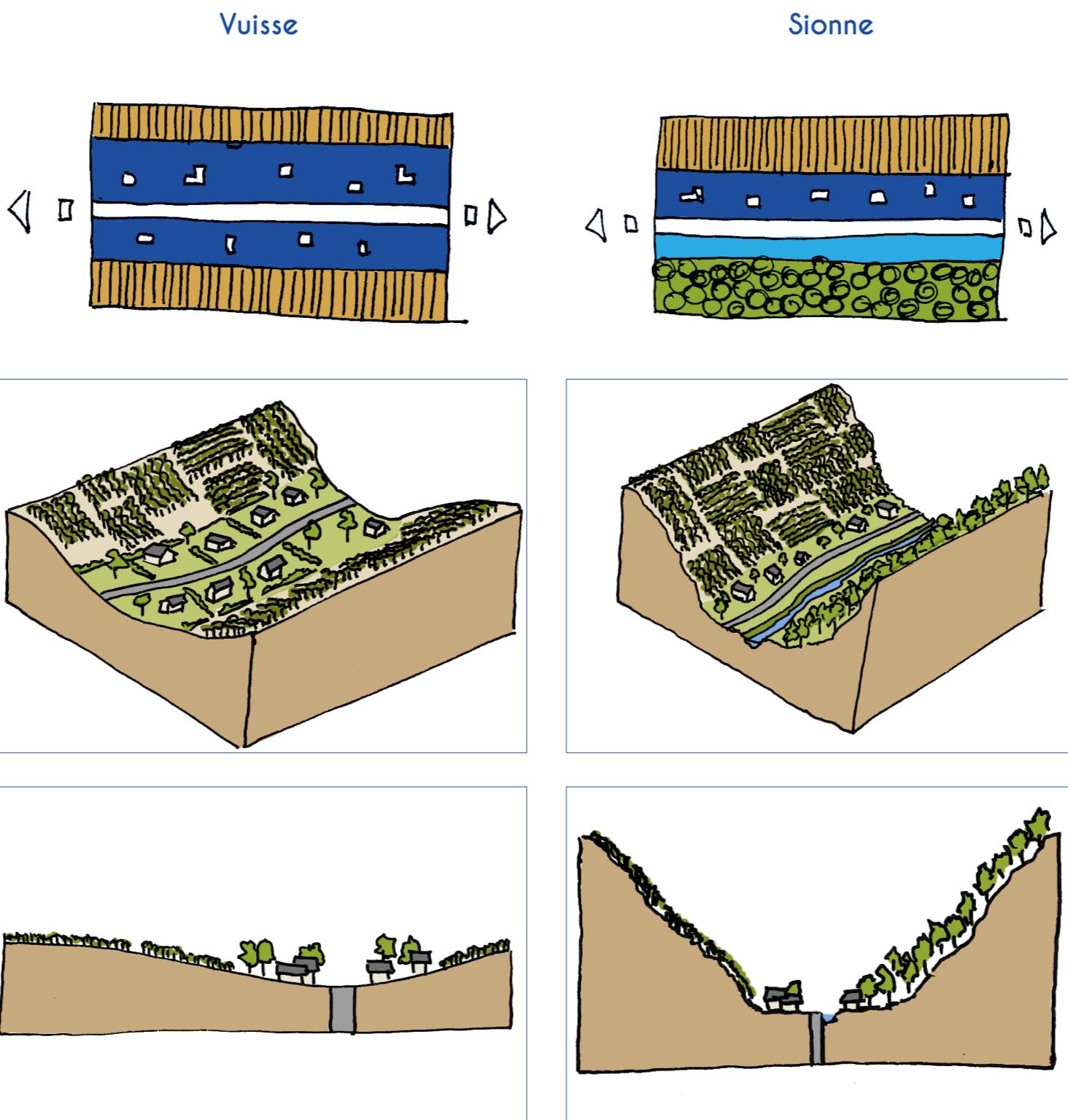
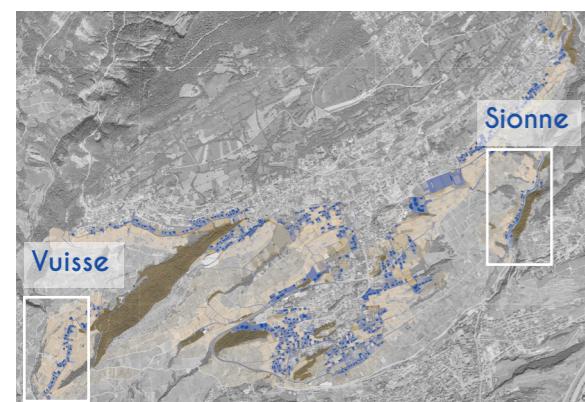
Organisation spatiale :
Vigne, bâti, route, bâti, vigne.

Orientation du bâti :
Façade arrière, façade privée, en relation avec le tissu viticole. Cependant, il n'y a pas de mise à distance, mais une relation directe entre les deux entités paysagères.

Sionne :

Organisation spatiale :
Vigne, bâti, route, la Sionne, versant boisé.

Orientation du bâti :
Façade arrière, façade privée, en relation directe avec le tissu viticole



Des qualités à retenir pour les franges de Vuisse et de la Sionne

- Le hameau de Vuisse s'insère dans un écrin viticole dans la pente ;
- Les jardins de Vuisse donnent directement sur le paysage ouvert viticole ;
- Les routes, en situation de belvédère, serpentent dans le vignoble ;
- Le torrent de la Morge, sa ripisylve et le boisement du Château de la Soie cadrent le paysage à l'ouest ;
- Les habitations et leurs jardins sont adossés au paysage viticole de la Sionne ;
- La Sionne est un corridor vert et une interface entre un versant viticole et un versant boisé.

FRANGE DIFFUSE

Crettaz :

Organisation spatiale :
Bâti, route, vigne avec des parcelles bâties.

Orientation du bâti :
Pas d'orientation particulière, puisque le bâti est cerné dans le parcellaire viticole.

Crettaz-di-railles

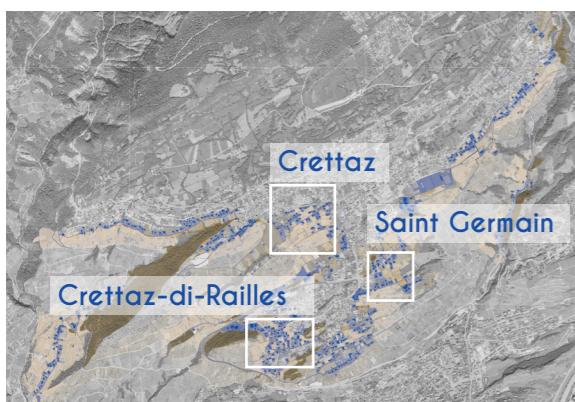
Organisation spatiale :
Le parcellaire bâti est situé le long des routes. La façade avant, publique, donne sur la route. Pas de mise à distance entre le parcellaire bâti et le parcellaire viticole.

Orientation du bâti :
La façade avant, publique, donne sur la route. Les arrières des maisons et les jardins donnent sur le vignoble.

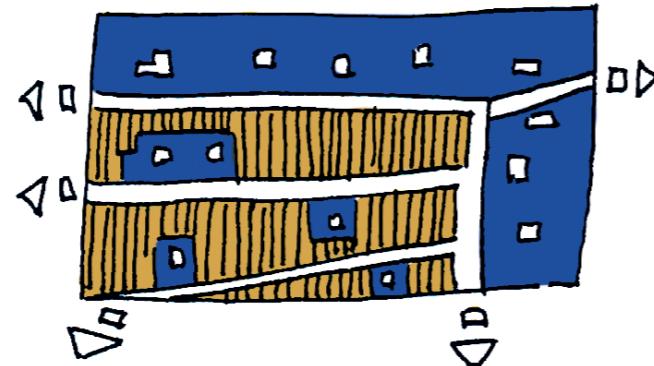
Saint-Germain - Roumaz :

Organisation spatiale :
Poche de parcelles viticoles au sein du tissu bâti.

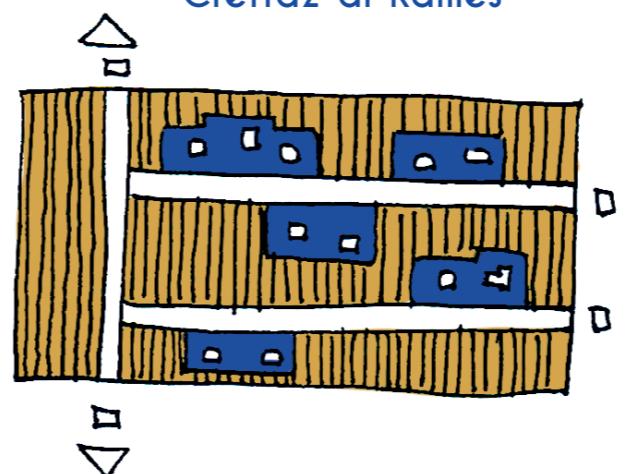
Orientation du bâti :
Façade avant, publique, donne sur la route. Les arrières des maisons et les jardins donnent sur le vignoble.



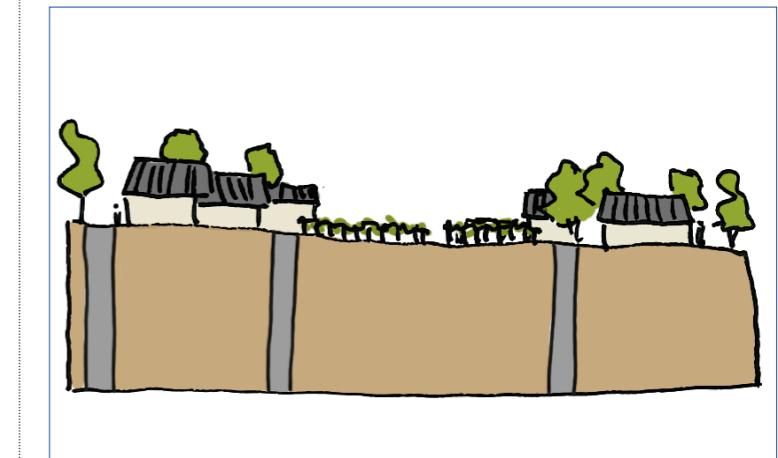
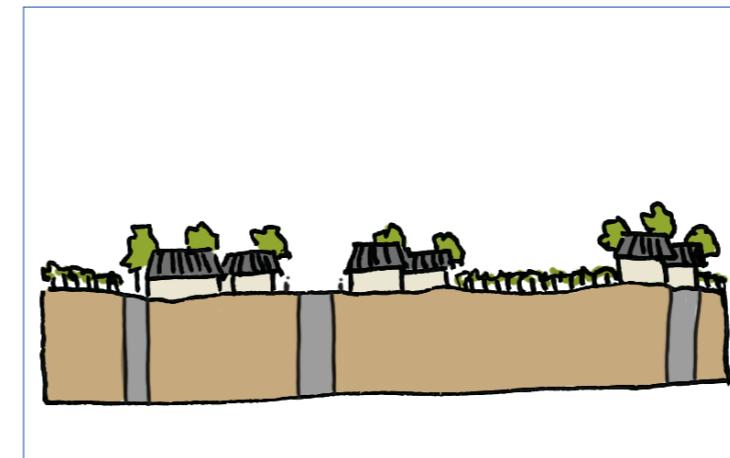
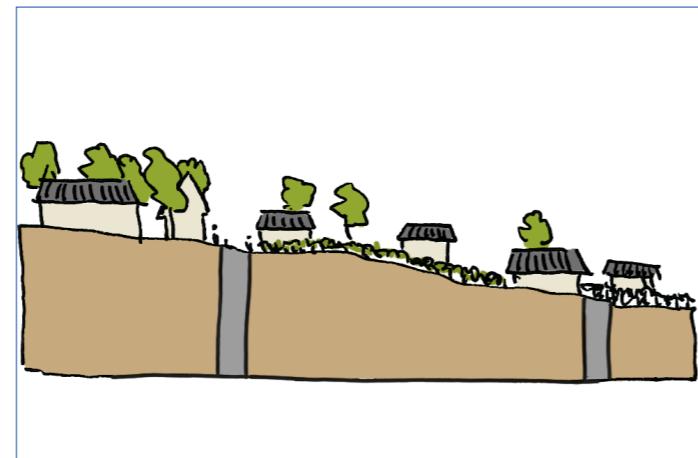
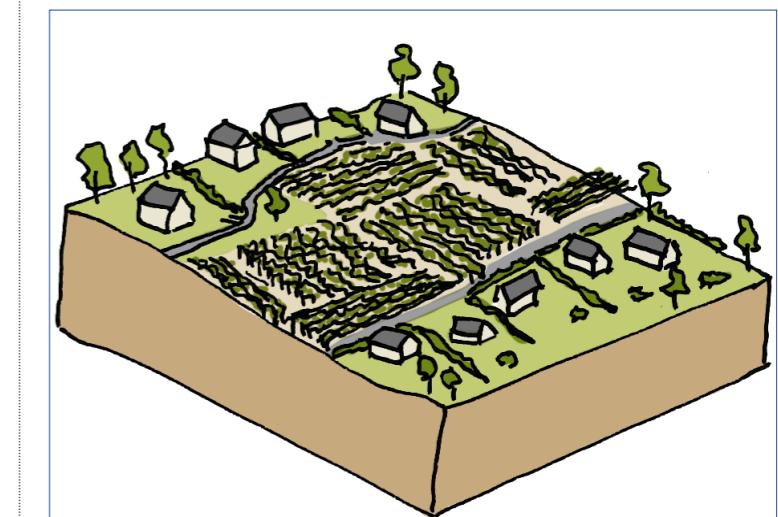
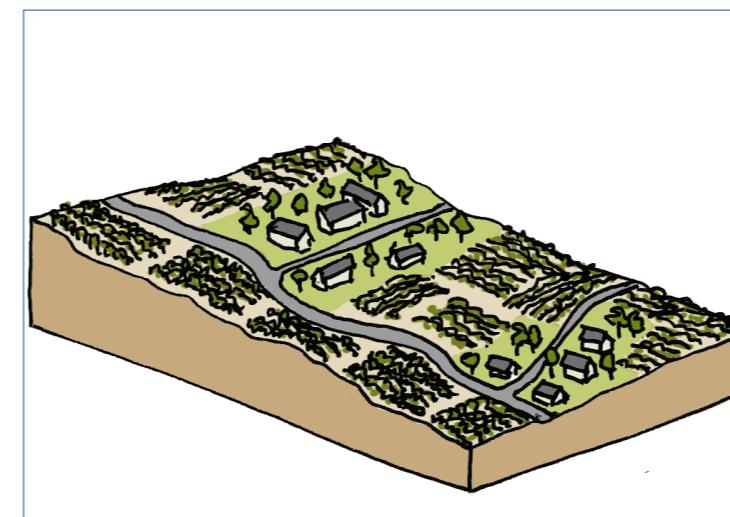
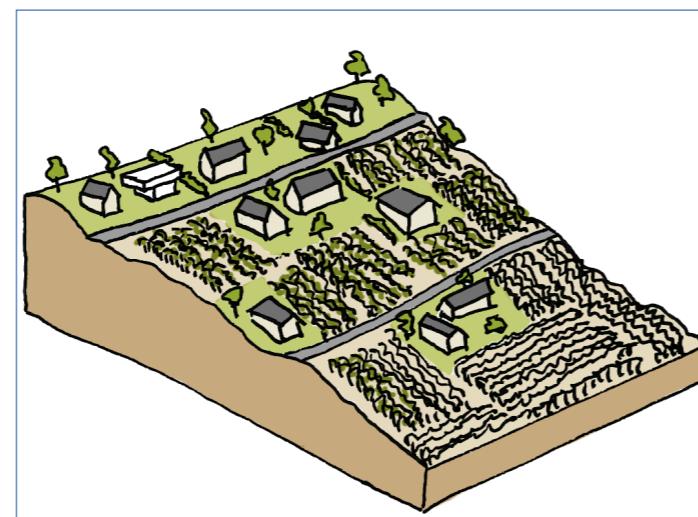
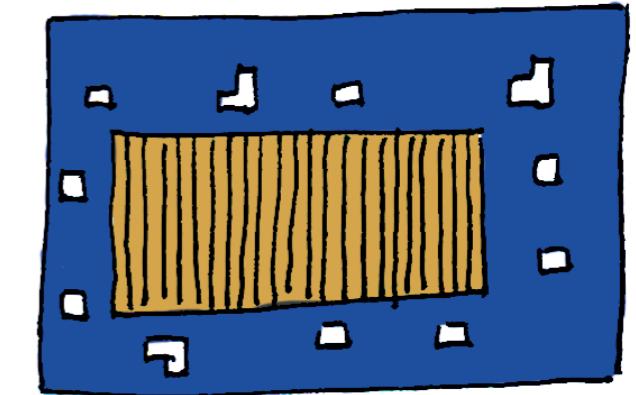
Crettaz



Crettaz-di-Railles



Saint-Germain - Roumaz



Des qualités à retenir pour les franges de Crettaz, Crettaz-di-Railles et Saint-Germain (Roumaz)

- La pente génère un écrin viticole autour du hameau de Vuisse ;
- Le tissu bâti et non-bâti se mêlent en un paysage atypique à l'échelle de la commune ;
- Les habitations et les jardins donnent directement sur le paysage ouvert viticole ;
- Les routes, en situation de belvédère, serpentent dans le vignoble.

3. Approche cartographique de la frange basse de Savièse : un levier paysager

3.1 Les motifs paysager de la frange basse

Pour identifier et qualifier les différentes typologies qui composent la frange basse de Savièse, nous nous sommes appuyés sur les motifs qui composent ces deux typologies, à savoir :

- le **front urbain** dans la zone à bâtir
- les **milieux hors de la zone à bâtir** composés du **milieu viticole** (et agricole) et le **milieu naturel** (charpente paysagère).

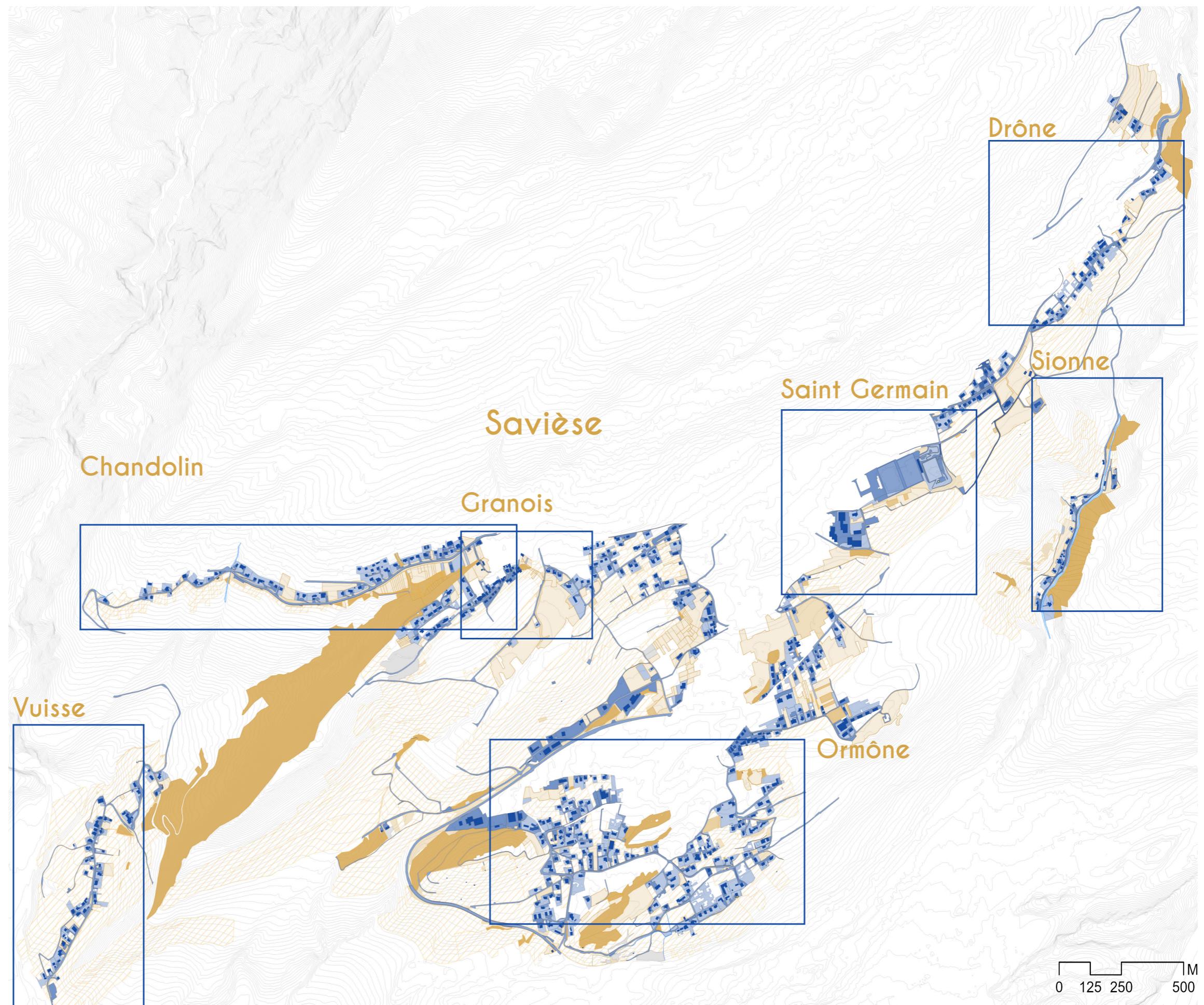
Lisière urbaine bâtie

- Bâtiments agricoles, industriels, mixtes, publics, autres.
- Zone de transport, trottoir, route/chemin, autres revêtements durs
- Jardin (parcelle privée)

Lisière milieux non-bâties

- Forêt dense, autres surfaces boisées
- Prés/champs, pâturages, autres cultures intensives
- Vigne

Données mises en évidence d'après la couche SIG couverture_sol

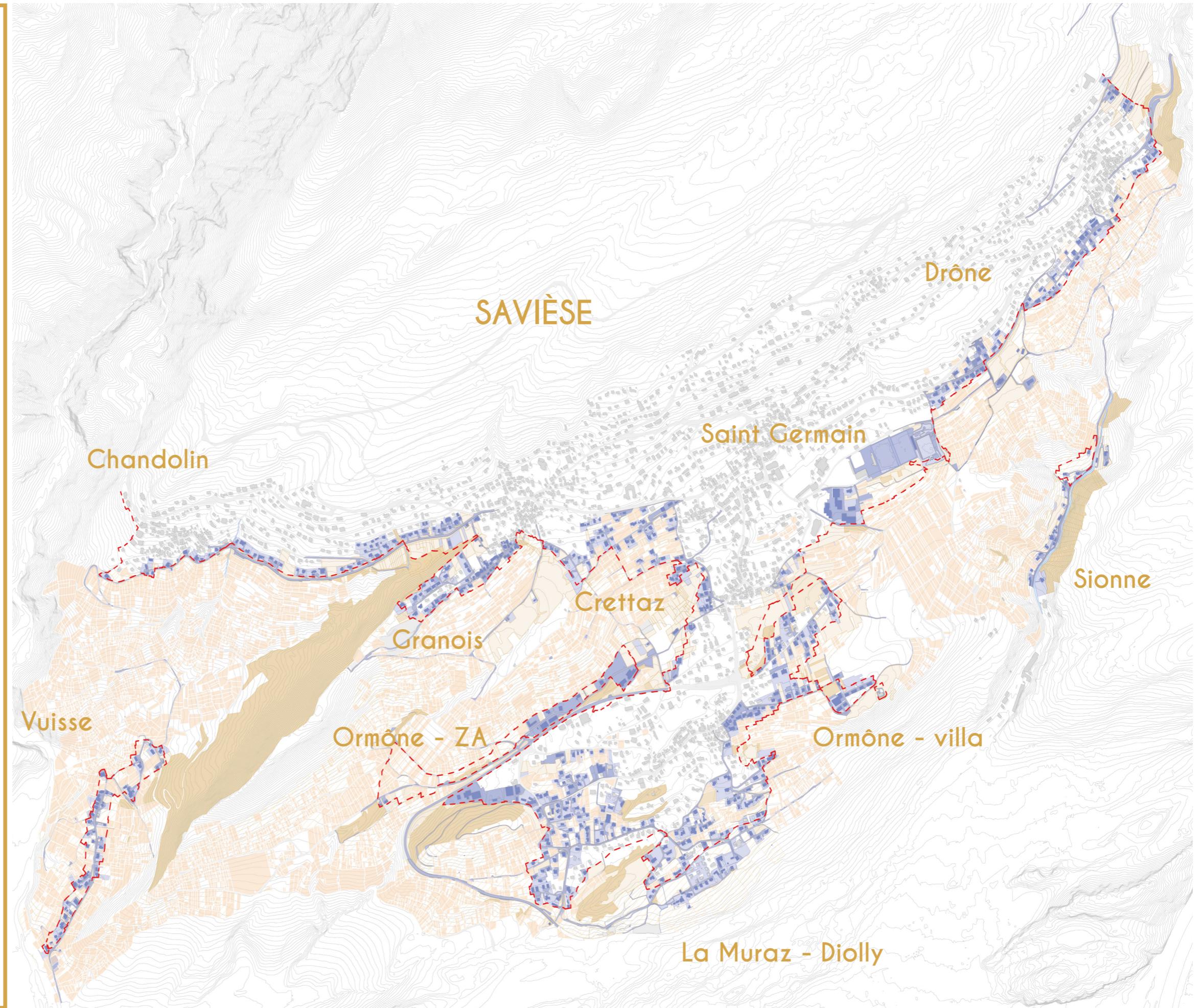


3.2 Approche cartographique

Le paysage de la frange au regard du périmètre d'urbanisation

La limite du périmètre d'urbanisation de Savièse suit les contours des parcelles existantes avec des constructions (propriété privée). Elle englobe également des parcelles viticoles à l'intérieur des quartiers de Granois et d'Ormône, par exemple. Cette limite d'urbanisation met en évidence la coexistence des deux environnements, à savoir la zone à bâti et les vignobles, qui présentent des caractéristiques de typologie distinctes (voir page 20).

— Limite du périmètre d'urbanisation de Savièse
(donnée fournie par le bureau AZUR)



Épaisseur de la frange dans la zone à bâtir et hors de la zone à bâtir

La frange peut devenir un levier de projet dans le milieu viticole, comme le démontre la couche SIG illustrant la proximité entre le vignoble et la zone à bâtir éditée par le Canton. Cette donnée met en évidence :

- les vignes dans la zone à bâtir
- les parties de vignes qui touchent la zone à bâtir : zone tampon
- les vignes et parties de vignes hors de la zone à bâtir

Le résultat de cette couche met en évidence une zone tampon en limite de parcelle dans le vignoble, offrant ainsi un espace à intégrer dans l'épaisseur de la frange à projeter.

En suivant le principe de génération de cette donnée zone tampon, nous avons créé deux nouvelles limites :

Zone tampon dans le vignoble incluant la zone de transport. Cela permet de générer une épaisseur qui prend en compte des espaces de tiers-paysage* tels que des talus sous la zone de transport, à exploiter dans l'épaisseur de la nouvelle frange.

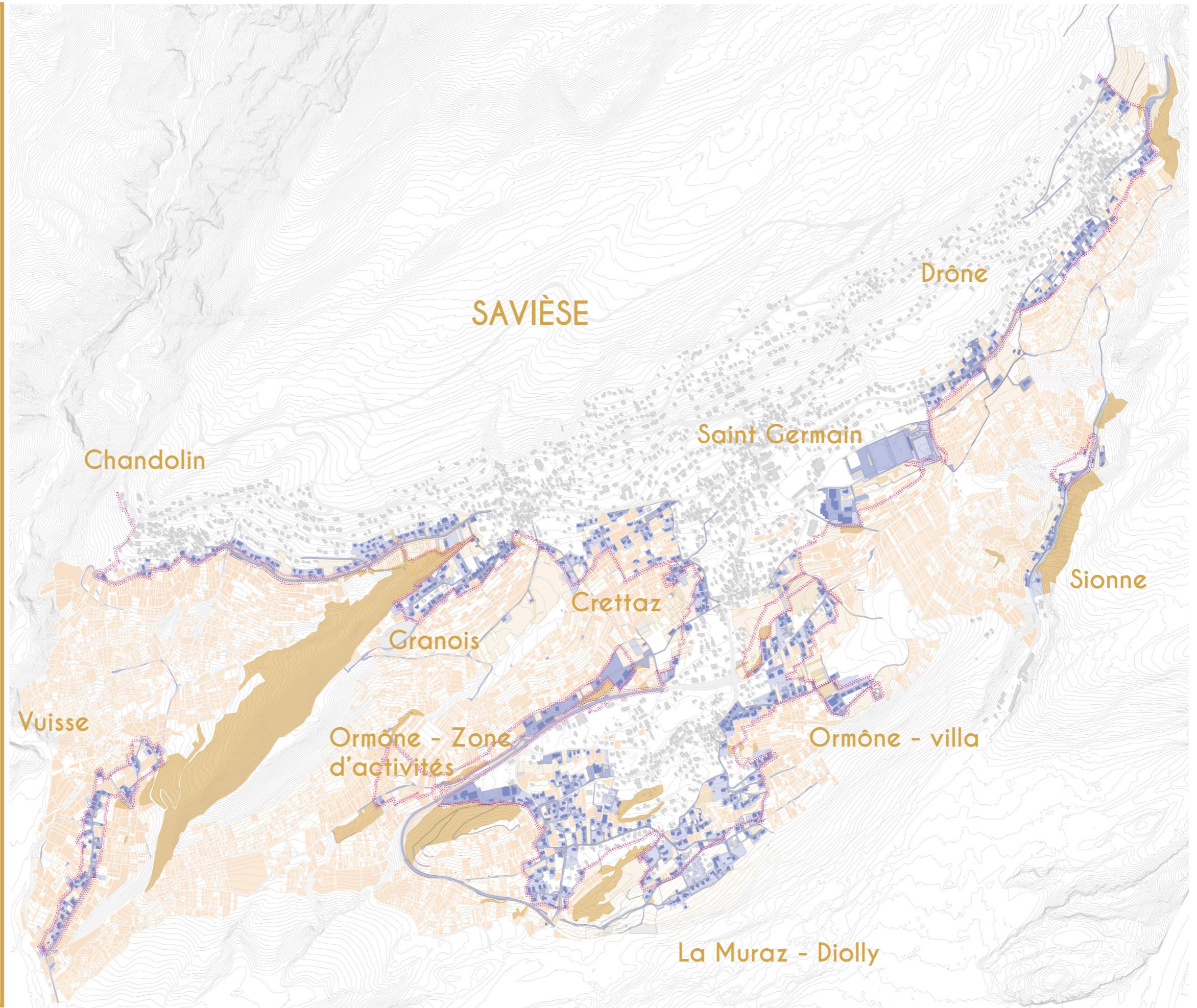
Zone tampon dans la zone à bâtir.

Dans la zone à bâtir, cette mesure facultative, proposée pour les constructions à venir, assurerait une épaisseur de 4m non-constructible mais à vocation d'être végétalisée (dans la partie privée) afin d'enrichir les prestations et qualités paysagères de la frange.

----- Zone tampon dans la zone à bâtir de Savièse
(4 m limite de distance du bâti)

----- Zone tampon dans le vignoble de Savièse
(recul de xm selon la limite de parcelle privée habitat et/ou zone de transport)

* Le jardinier Gilles Clément a proposé le terme de « tiers paysage » pour décrire les paysages intermédiaires entre paysages ouverts et fermés, et plus particulièrement les plus propices au développement spontané du vivant : lisières, friches, landes, tourbières... où l'intervention humaine est moins intrusive que dans les deux grands types de paysages, ouvert et fermé. Géoconfluences ENS de Lyon



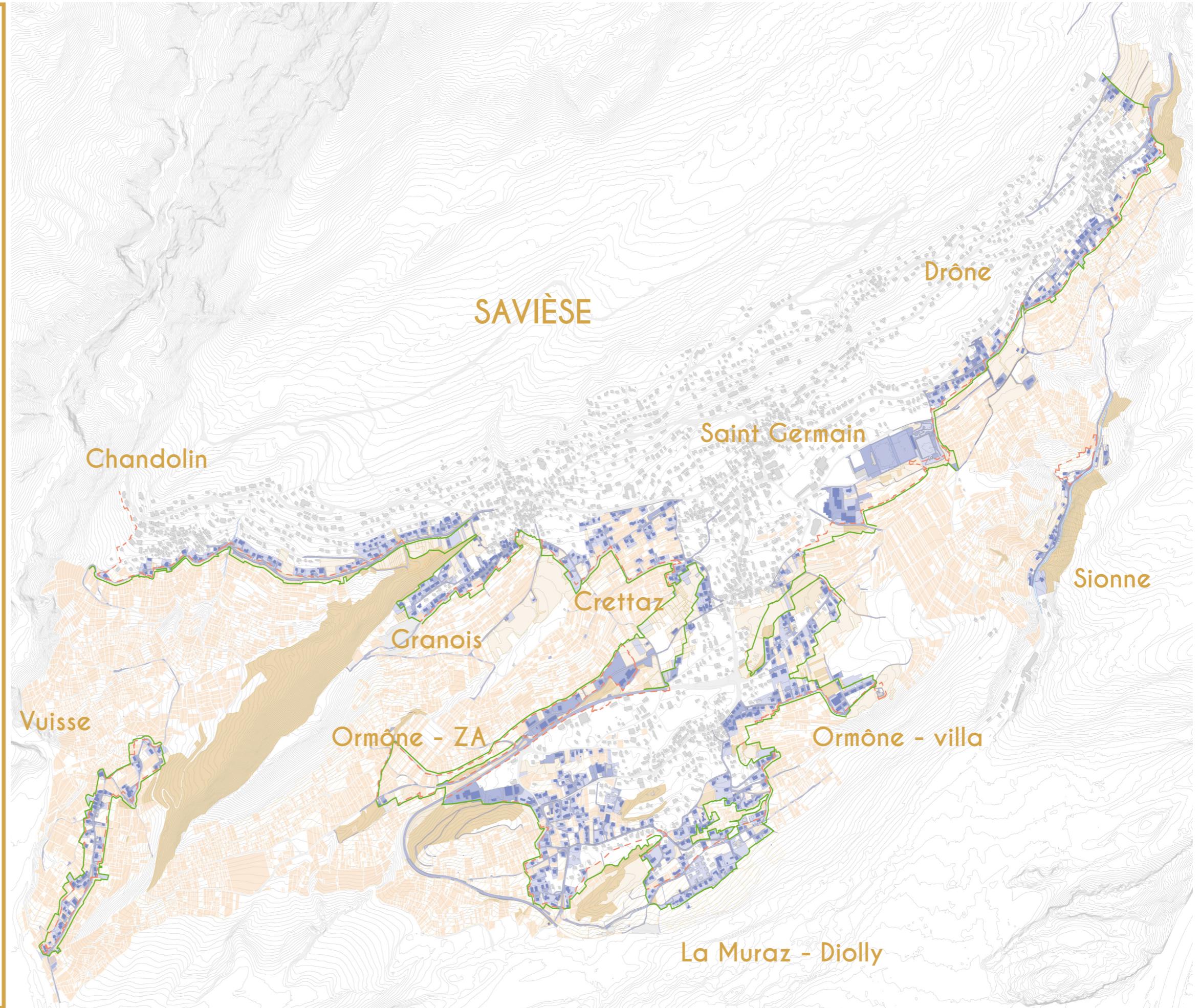
Périmètre viticole : la limite de la lisière paysagère

Les différents milieux situés hors de la zone à bâti, qui délimitent la frange basse et contribuent à façonner la structure paysagère de Savièse, résultent de l'agrégation de données réglementaires liées aux milieux naturels et écologiques, de manière non exhaustive.

La délimitation de la lisière paysagère repose sur la prise en compte du milieu viticole (à affiner en fonction de l'étude sur le remaniement parcellaire), de la nouvelle zone tampon hors de la zone à bâti précédemment définie, ainsi que des divers milieux naturels.

Ces deux limites mettent en évidence l'enjeu de créer une épaisseur de frange, établissant une relation entre la zone à bâti et l'espace viticole et naturel hors de la zone à bâti. Cet enjeu est particulièrement important lorsque les logiques de densification sont à l'œuvre (comme avec la zone tampon dans la zone à bâti, voir carte ci-contre).

- Limite de la lisière paysagère de Savièse
- - - Limite du périmètre d'urbanisation de Savièse
(donnée fournie par le bureau AZUR)



Qualité de la frange au regard de la charpente paysagère

La qualité de la frange se nourrit des structures paysagères qui accompagnent les paysages urbains et viticoles de Savièse. La lisière, agissant comme une couture, s'épaissit dans la frange en s'appuyant sur les différents motifs paysagers qui la bordent.

Ces motifs paysagers, en tant que vecteurs de biodiversité (vignoble, forêt, continuum, espaces réservés aux eaux (ERE), forêt, zone tampon bâti, cadastre routier, etc.) sont représentés sur cette cartographie qui met en évidence les données fournies par le bureau DROSERA et IG Group.

Ces différents motifs participent à la qualité paysagère des franges de Savièse.

----- Limite du périmètre d'urbanisation de Savièse
(donnée fournie par le bureau AZUR)

----- Zone tampon dans la zone à bâtir de Savièse _ épaisseur
(4m limite de distance d'urbanisation)

----- Zone tampon dans le vignoble de Savièse _ épaisseur
(6m selon la limite de parcelle privée habitat et zone de transport)

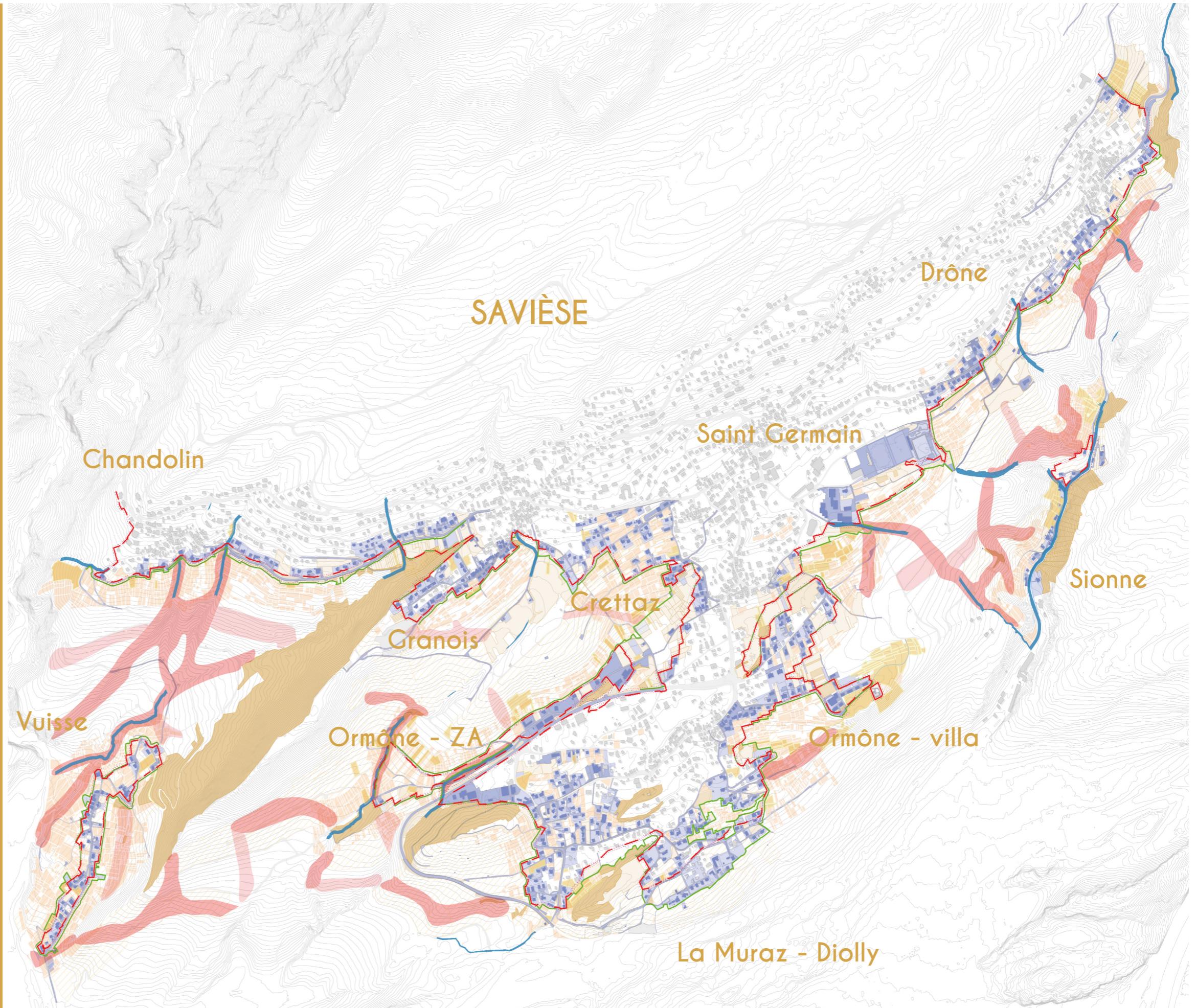
— Limite de la lisière paysagère de Savièse

— Espaces réservés aux eaux (ERE) de largeur 12 m - corridor aquatique
(l'espace réservé se superpose à l'affectation primaire)

■ Continuum biologique / écologique prioritaires 1 et 2 (mesure environnementale DROSERA)

■ Surface de promotion à la biodiversité : SPB 1 et 2 (haies, bosquets champêtres et berges boisées, patûrage extensif, prairie peu intensive, prairies extensives, etc.)

□ Zone de protection de la nature et du paysage d'échelon national et communal



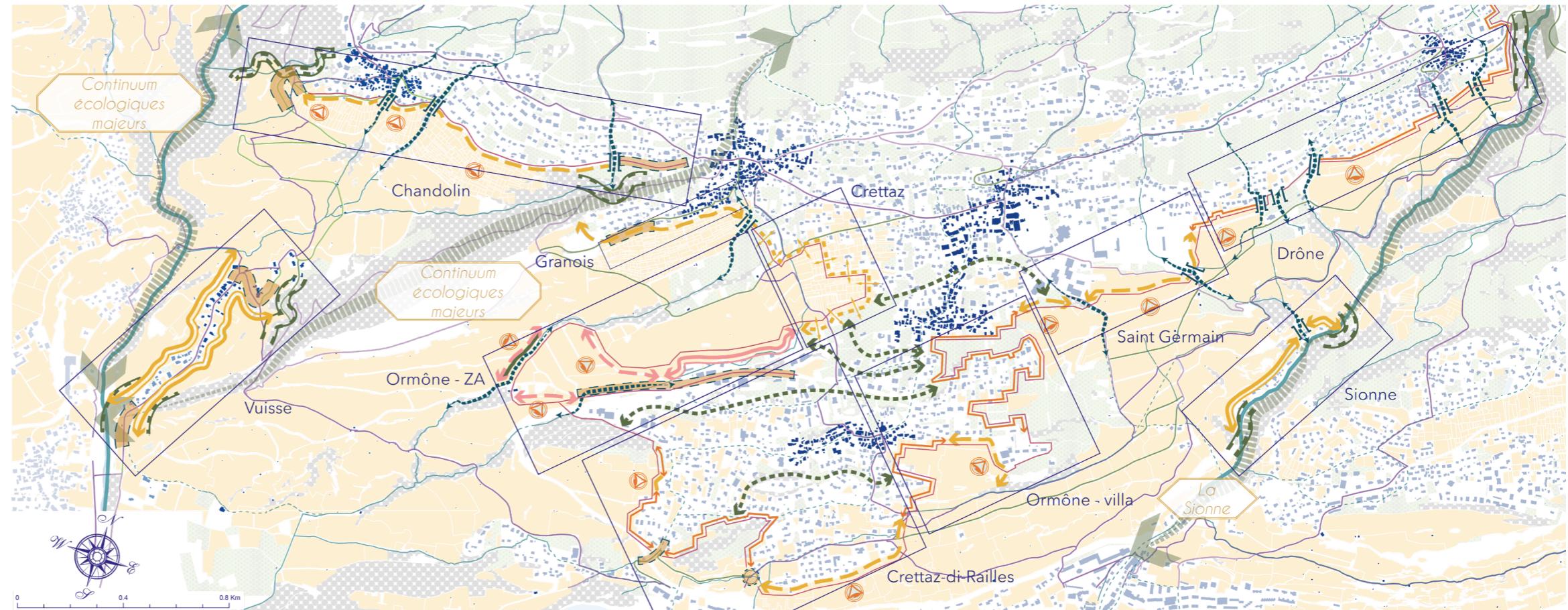
4. Image directrice pour Savièse

Le dessin de l'image directrice ancre les franges dans une cohérence globale (vue macro des continuités telles que les trames vertes et bleues), il permet de préfigurer des articulations entre les paysages bâtis et viticoles à l'échelle du grand territoire, de la commune et à celle de la parcelle.

L'image directrice des franges entre bâti et vigne s'appuie sur les qualités et les potentiels des paysages du coteau savièsan notamment :

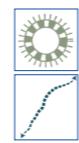
- la géomorphologie du site
- les structures paysagères et écologiques
- le paysage urbain, les formes urbaines et le périmètre d'urbanisation
- les paysages viticoles et agricoles
- les mobilités motorisées et douces
- les paysages récréatifs et de loisirs.
- les ambiances sensibles et climatiques

L'image directrice localise les différentes typologies des franges (nette ou diffuse). Elle définit des objectifs de qualité paysagère, elle formule des recommandations pour tendre vers des évolutions positives d'ordre spatial, patrimoniale, d'usages, de climat, de biodiversité, voire de ressources et de production.



Faire dialoguer la frange viticole avec le paysage valaisan et les continuum écologiques savièsan

Accrocher les continuum écologiques et soutenir la mobilité du vivant :



Renforcer et assurer des accroches aux continuités paysagères et écologiques structurantes de la commune.



Mettre en relation les nants avec la frange viticole.



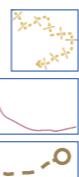
Révéler et mettre en scène les nants et bisses traversés.



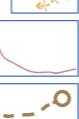
Conserver et cadrer les vues existantes sur le grand paysage en créant des fenêtres paysagères, en lien avec le bâti et avec la zone artisanale.

S'appuyer sur la frange viticole pour mettre en scène le lieu

Permettre une mobilité douce / active au sein de la commune :



Assurer une continuité de mobilité douce / active en s'appuyant sur la frange agricole.



Maintenir et renforcer une certaine perméabilité de la frange.



Se connecter aux sentiers de randonnée et coeurs historiques

Pacifier la relation entre tissu viticole et tissu bâti :



Préserver l'intimité des jardins.

Créer des rideaux pour souligner les continuités végétales en lien avec le bâti et avec la zone artisanale.

Mettre en valeur les seuils du lieu :



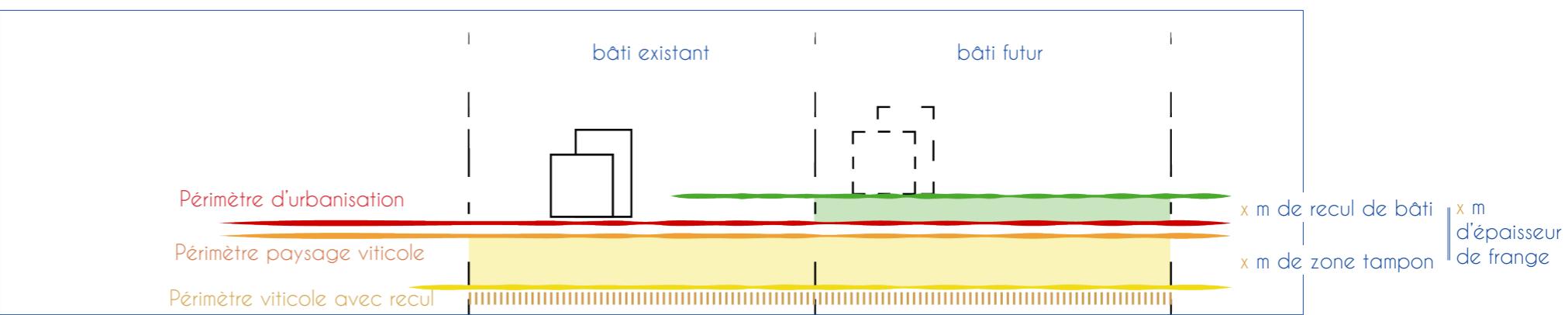
Marquer les seuils du lieu.

Préserver le seuil de qualité.

5. Echelle de la parcelle

5.1 Où agir ?

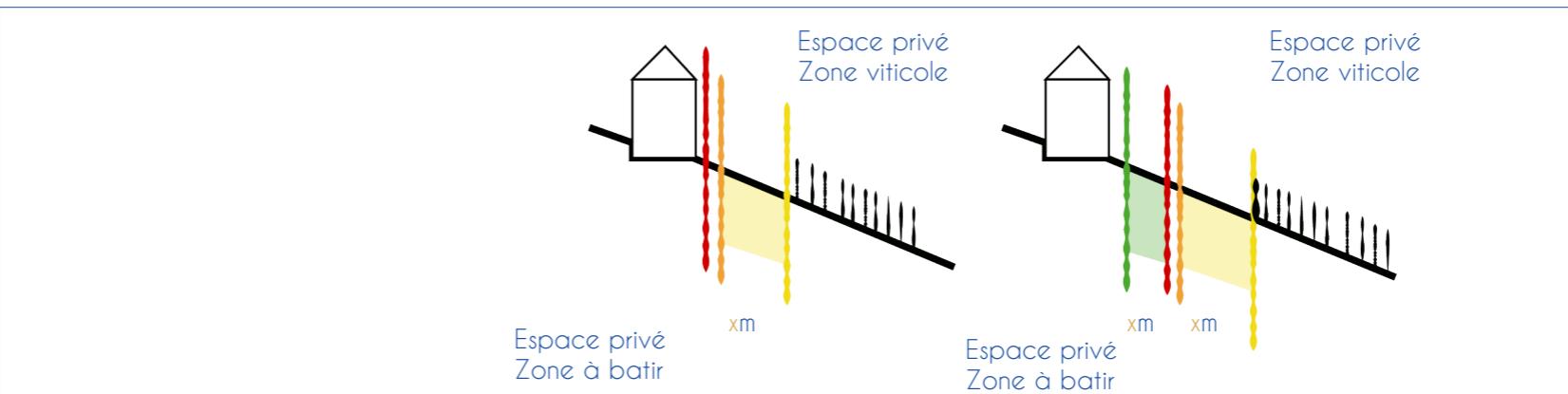
Espace public, espace privé : la frange une épaisseur comme amorce de proposition



Typologie 1

Espace privé
Zone à bâtir

Espace privé
Zone viticole



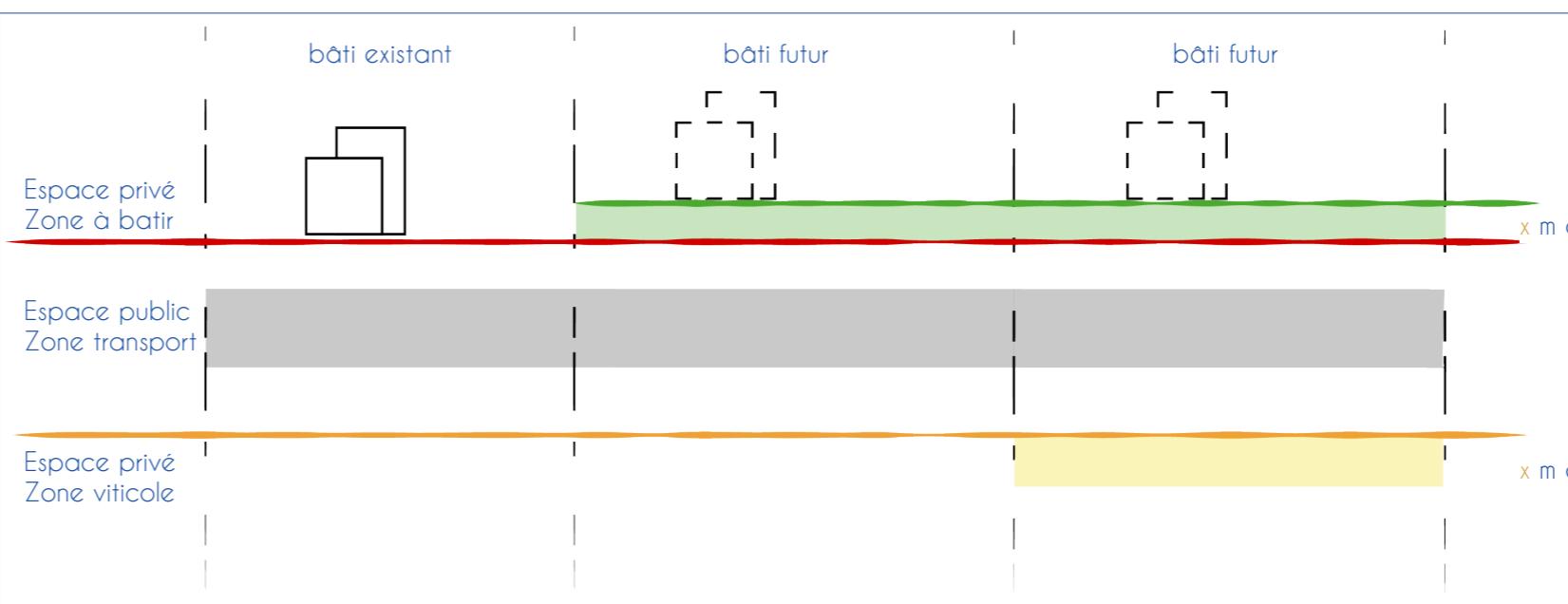
Typologie 1

Typologie 2

Espace privé
Zone à bâtir

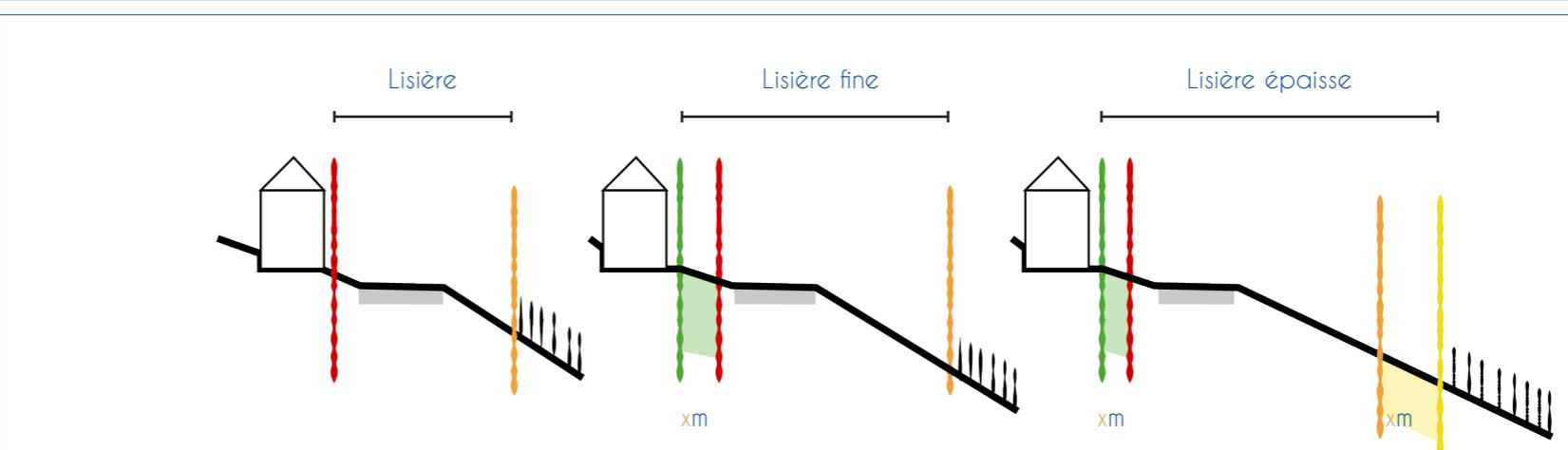
Espace public
Zone transport

Espace privé
Zone viticole



Typologie 2

Les schémas d'évolution des franges sont étroitement liés aux perspectives futures de la zone à bâtir, ainsi qu'à l'épaisseur prévue de la zone tampon dans la zone viticole. Ces éléments clés influenceront la configuration et la nature des franges. La densification de la zone à bâtir peut engendrer des changements significatifs dans la composition des franges, tandis que l'ajustement de l'épaisseur de la zone tampon dans le vignoble peut avoir un impact direct sur la transition entre les milieux bâties et viticoles. Ces schémas d'évolution offrent une vision prospective pour orienter les décisions et les actions visant à préserver et à améliorer la qualité des franges, en harmonie avec les dynamiques d'aménagement du territoire et les spécificités du milieu viticole.

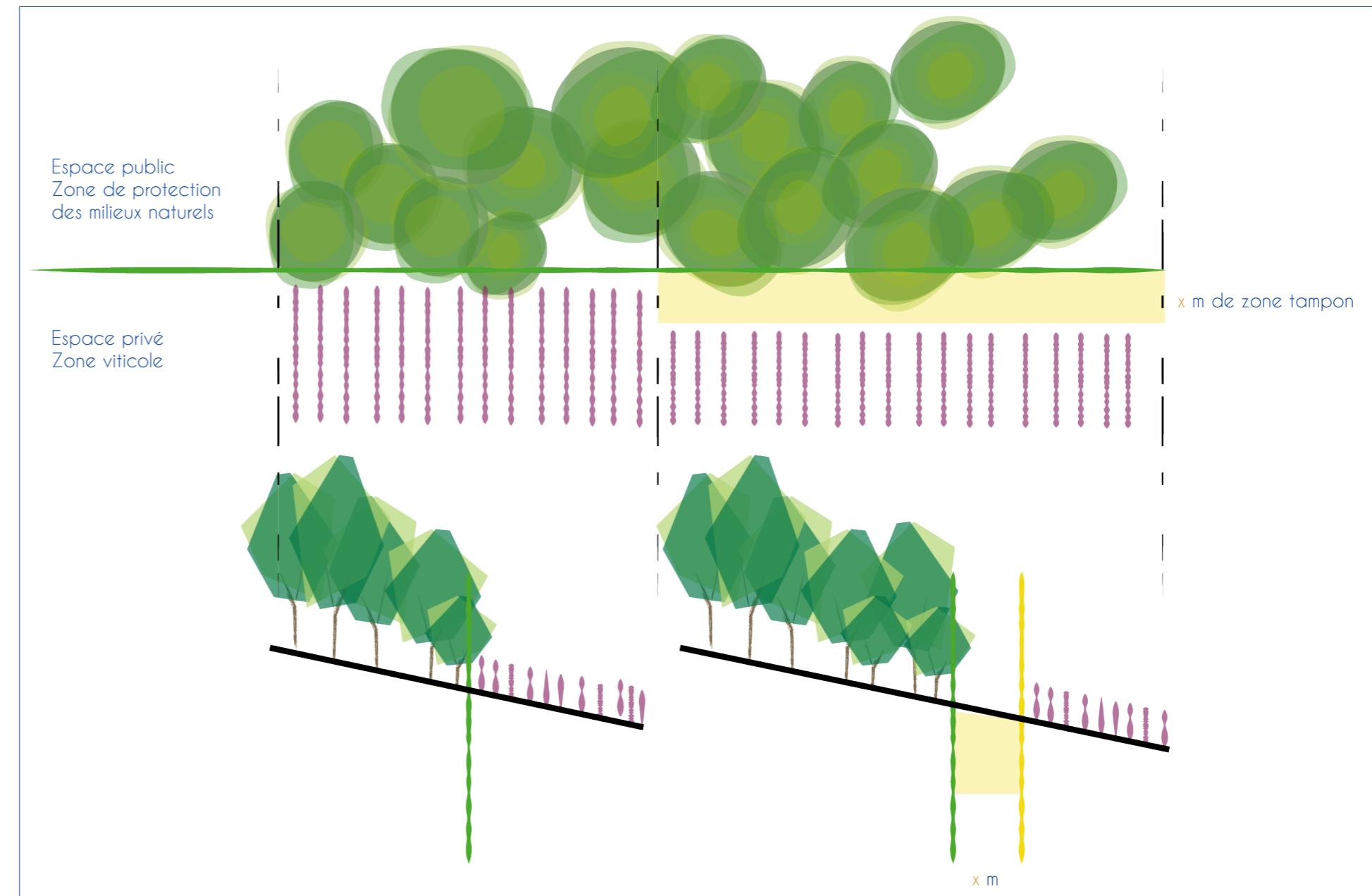


5.2 Autres secteurs possibles d'intervention sur la frange

Typologie 3

Espace public
Zone de protection des milieux naturels

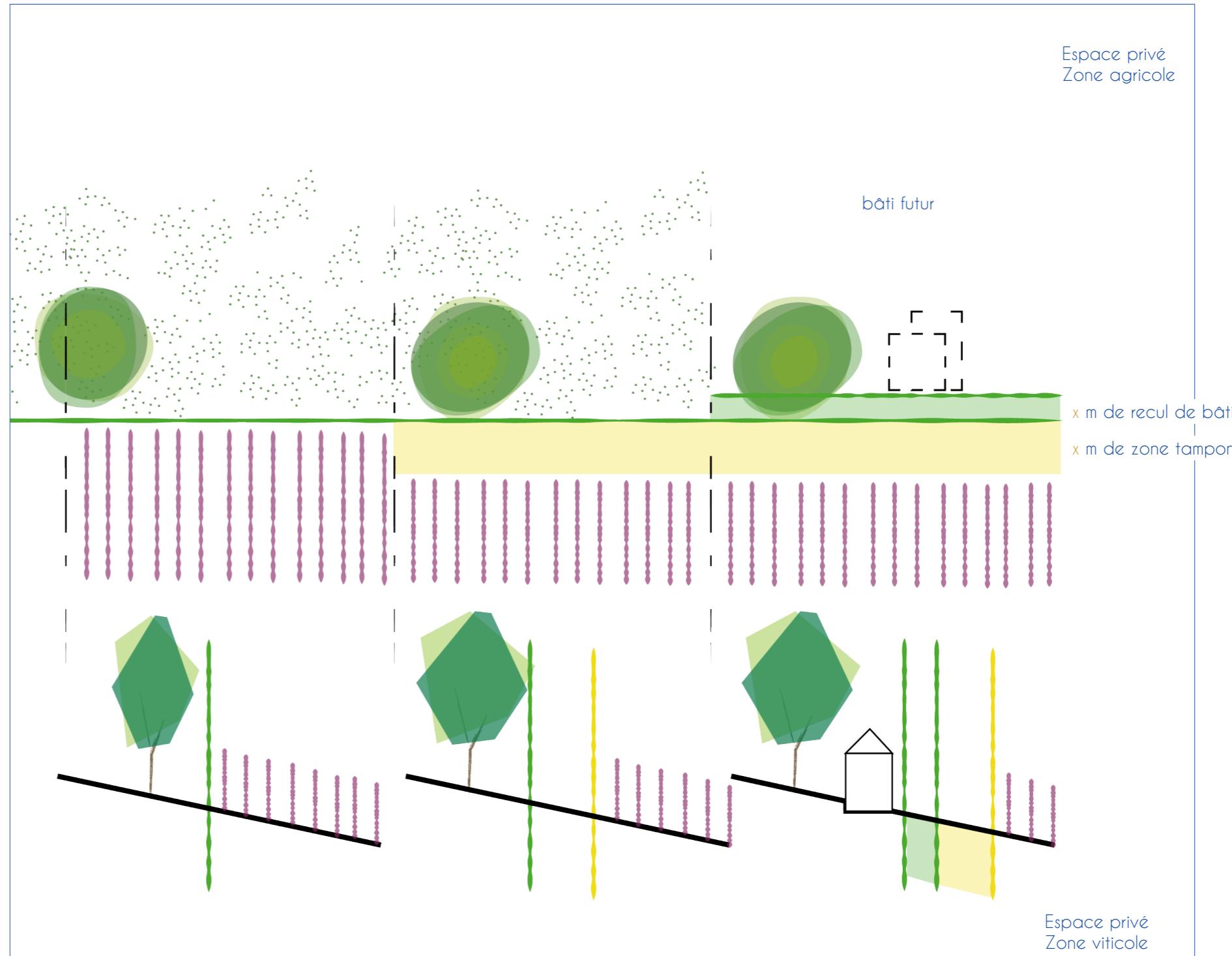
Espace privé
Zone viticole



Typologie 4

Espace privé
Zone agricole

Espace privé
Zone viticole



CONCLUSION

Penser les franges entre le paysage bâti et le paysage agricole/viticole nécessite une analyse à plusieurs échelles du territoire au très local.

Les franges urbaines et viticoles impliquent de considérer les propriétés publiques et privées en faisant aussi émerger les espaces souvent négligés et de progresser dans la compréhension de l'interaction entre le plein et le vide. C'est établir un dialogue significatif entre le paysage viticole et le tissu bâti, tout en favorisant une connexion entre les vivants de ces territoires, qu'ils soient humains ou non.

La valorisation de ces espaces est un atout pour :

- augmenter les qualités paysagères ;
- augmenter la biodiversité
- diminuer les tensions entre les acteurs ;
- diminuer les effets du changement climatique.

Pour ce faire, il est essentiel de conférer à ces franges une certaine épaisseur, tout en préservant une perméabilité entre les entités paysagères. Il est également important de les transformer en espaces accueillants, de sorte que les habitants et les exploitants ne les perçoivent plus comme des délaissés, mais plutôt comme des lieux et des savoir-faire en soi, dotés d'un fort potentiel, faisant partie intégrante des motifs paysagers, tout aussi significatifs que la richesse du patrimoine viticole (terrasses, murs en pierres, etc.)

Enfin, cette réflexion sur les franges urbaines et viticoles est une anticipation du développement, une réconciliation nécessaire pour renforcer la résilience du territoire face au dérèglement climatique. Intégrer ces franges dans les documents de planification est un acte de réflexion orienté vers l'avenir, et également un partage d'espaces communs, une manière de planifier dès aujourd'hui pour demain.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et études

- ADEUS, L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE. (2014). *Lisières urbaines : Typologies et propositions de préconisations d'aménagement pour les documents cadre*. Strasbourg France.
- BAILLY, Émeline, LAROCHE, Sylvie, FINGER STICH, Andréa, FISHER, Claude. (2020). *Lisières et paysages urbains - Livrable de synthèse final*. Interreg V A France-Suisse 2014-2020.
- BONIN, Sophie, TOUBLANC, Monique, DERIOZ, Pierre, BERINGUER, Philippe. (2015). *Des franges du projet urbain au projet de frange urbaine*. Projets de paysage. En ligne. France.
- CAUE 39, CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU JURA, DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE FRANCHE-COMTÉ. (2014). *Les franges de nos villages - Guide méthodologique*. France
- CLAUS, Isabelle. (2018). *GUIDE APPVPA - Limites de parcelles, que choisir en lisières agri-urbaines de la Plaine de Versailles ?* France.
- DROSERA SA, IG GROUP SA. (2023). *Remaniement parcellaire (RP) du vignoble de la commune de Savièse - Avant-projet*. Suisse
- DROSERA SA, IG GROUP SA. (2022). *Remaniement parcellaire (RP) du vignoble de la commune de Savièse - Avant-projet - Fiches de mesures environnementales*. Pièce n°PCE8. Suisse
- EQUIPE A(L)ITUDE. (2022). *Conception Paysage cantonale Valais - CPc - Cahier général*. Suisse
- EQUIPE A(L)ITUDE. (2022). *Conception Paysage cantonale Valais - CPc - Cahier général des entités paysagères*. Suisse
- EQUIPE A(L)ITUDE. (2022). *Conception Paysage cantonale Valais - CPc - Cahier des paysages valaisans*. Suisse
- IG GROUP SA. (2022). *Rapport de synthèse - Analyse spatiale du vignoble valaisan*. Service de l'agriculture, Office des améliorations structurelles. Canton du Valais. Suisse
- INSTITUT FRANCAIS DE LA VIGNE ET DU VIN. (2018). *Itinéraires N°28, Agroforesterie et viticulture*. Projet VITIFOREST.
- LAROCHE, Sylvie, BAILLY, Émeline, FINGER STICH, Andréa, FISHER, Claude. (2019). *Les lisières urbaines, lieux et écotones potentiels dans le Grand Genève*. Colloque international «Quand l'écologie entre en ville», SALOMON CAVIN, Joëlle. LAUSANNE SUISSE. pp.67-69.
- OLLER, Pablo Oliver, NOTARO, Martin, LANGER, Erick, GARY, Christian. (2022). *Traditional agroforestry vineyards, sources of inspiration for the agroecological transition of viticulture*. terclim2022 XIVth International Terroir Congress 2nd ClimWine Symposium, Bordeaux, France.
- PROJET D'AGGLOMERATION 4EME GÉNÉRATION AGGLO COUDE DU RHÔNE. (2021). *Fiche mesure ACR U.N.4.1 Traitement des franges urbaines*. Volet mesures. 04. Urbanisation. 4.4. Franges et nature. Martigny Suisse
- RIEKÖTTER, N., HASSLER, M. (2022). *Production Agroforestry Systems in Wine Production-Mitigating Climate Change in the Mosel Region*. Forests, 13, 1755. <https://doi.org/10.3390/f13111755>

Vidéo

- CANET, Alain (2020). L'arbre, la trogne, la vigne : l'agroforesterie. Journée Technique. Ver de Terre Production. Au Château Guiraud, Sauternes. France

h e p i a

Haute école du paysage,
d'ingénierie
et d'architecture de Genève

